



ASTELLIA

Rapport Annuel 2013

Société Anonyme au capital de 1 289 225,50 euros
Siège social : ZA du Plessis 35 772 VERN-SUR-SEICHE
428 780 241 RCS RENNES

CETTE PAGE EST LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELEMENT

SOMMAIRE

I.	RAPPORT DE GESTION 2013	7
1.	ACTIVITE GENERALE DU GROUPE	7
2.	ACTIVITE GENERALE D'ASTELLIA S.A.	11
	ANNEXE 1 : RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	22
	ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX	23
	ANNEXE 3 : RÉMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	24
	ANNEXE 4 : OPÉRATIONS SUR TITRES PAR LES DIRIGEANTS	25
	ANNEXE 5 : TABLEAU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DU CAPITAL.....	26
	ANNEXE 6 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28
II.	RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS 2013	29
III.	RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2013	58
IV.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	98
V.	PROJETS DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ASTELLIA DU 20 JUIN 2014	103

A PROPOS D'ASTELLIA

- Création en 2000
- Siège social à Rennes, France
- 77 % du chiffre d'affaires réalisé à l'export
- Entreprise cotée sur NYSE Euronext Paris (ALAST)
- Une présence mondiale : Rennes, Paris, Prague, Saint-Pétersbourg, New York, Reston, Rio de Janeiro, Johannesburg, New Delhi, Beyrouth, Singapour
- 350 collaborateurs



ASTELLIA EN 2013

> Des contrats internationaux majeurs



Eastlink
Canada



Orange
France &
Orange
Moldavie



Zain
Koweït



Bouygues Telecom



Plateau



Unitel Angola

> Des récompenses significatives

Astellia remporte le prix EnterNext du palmarès
Technology Fast 50 Ouest 2013



Nova 4G, la solution d'Astellia : nominée pour un
LTE Award

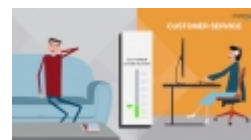


Astellia remporte le prix "Stratégie Innovation
Export" du palmarès MOCI des PME leaders à
l'international



> De nouveaux services pour les opérateurs

Élargissement de l'offre Nova avec Nova Care pour
améliorer l'efficacité des services clients
des opérateurs



> Des partenariats technologiques stratégiques

SAP Sybase IQ

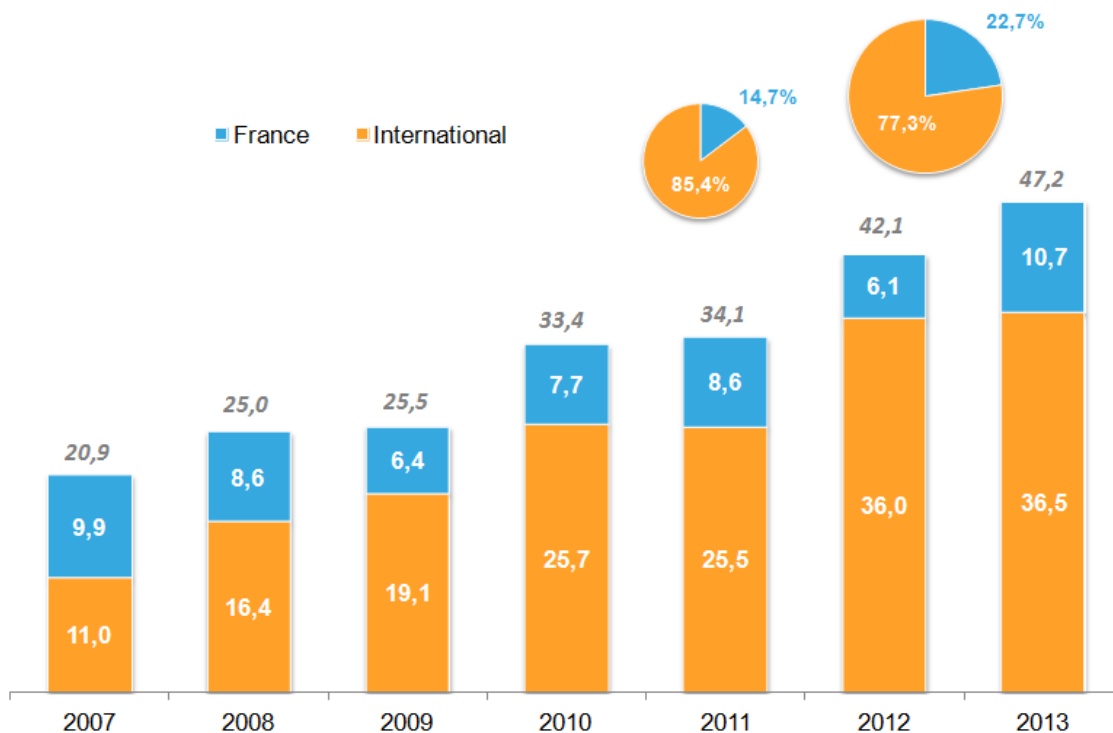


Astellia intègre MediationZone de DigitalRoute et
MicroStrategy dans Nova, sa nouvelle solution de
monitoring 4G

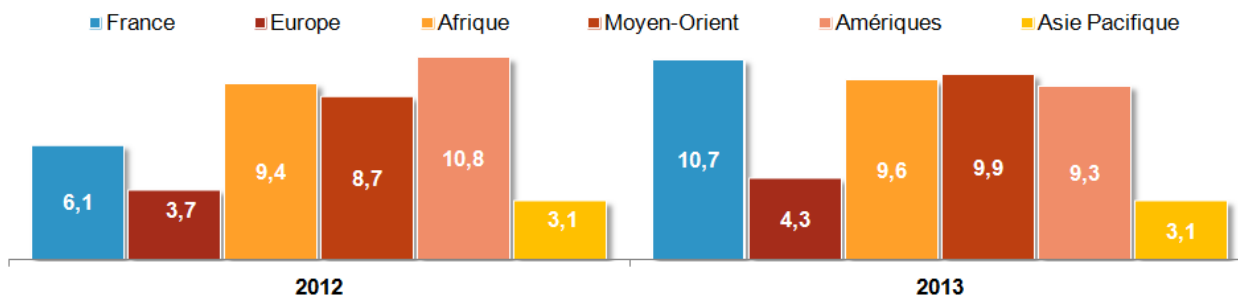


CHIFFRES CLES 2013

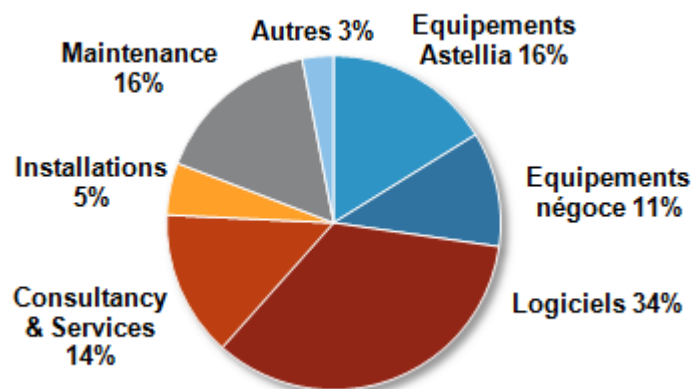
> Evolution du chiffre d'affaires (en M€ et en %)



> Chiffre d'affaires par zones géographiques (en M€)



> Répartition par type de commandes (en % des commandes)



INTRODUCTION

Madame, Monsieur, chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convier en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire qui se tiendra au siège de la Société le 20 juin prochain.

L'ordre du jour de l'Assemblée portera sur les points suivants :

► **De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

Rapports du Conseil d'administration ;
Rapports des Commissaires aux comptes ;
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus ;
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus ;
Approbation des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts ;
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
Approbation des conventions de l'article L 225-38 du Code de commerce ;
Fixation des jetons de présences ;
Renouvellement du Conseil d'administration ;
Autorisation à donner pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.

► **De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société en application de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société ;
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration afin de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre ;
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration afin d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société ;
Transfert du siège social et modification des statuts.

► **De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous espérons vous retrouver nombreux à notre réunion qui sera l'occasion de vous informer et de mieux vous faire connaître les développements de nos activités en 2013.

Christian QUEFFELEC
Président du Conseil d'administration

I. RAPPORT DE GESTION 2013

1. ACTIVITÉ GÉNÉRALE DU GROUPE

1.1. Présentation du Groupe

Le Groupe Astellia est constitué de 7 sociétés, dont la société tête du Groupe, Astellia S.A., établie en France et 6 filiales toutes situées à l'étranger, hors d'Europe.

Le Groupe est aussi présent en République Tchèque et en Russie.

L'implantation internationale du Groupe Astellia répond à ses besoins de croissance et de proximité de ses clients. Les marchés adressés par le Groupe Astellia couvrent l'ensemble du continent américain, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Europe et l'Asie. En 2013, le Groupe Astellia réalise 77% de son chiffre d'affaires à l'international.

Chaque fois qu'elle le peut, Astellia S.A. détient la totalité du capital de ses filiales sauf quand la réglementation locale impose un second actionnaire ou plus. Dans ce cas une fraction symbolique du capital est détenue par une personne du comité de direction afin de respecter la réglementation.

Les filiales sont en priorité des sociétés commerciales et marketing en charge de la prospection et de la promotion des solutions Astellia. Il s'agit de petites structures. Si le développement d'équipes techniques dans la filiale indienne initié en 2012 s'est stabilisé, l'équipe nord américaine s'est renforcée en 2013 avec pour objectif la réalisation des services aux clients de proximité. Les commandes clients sont uniquement prises par la société mère, sauf à ce qu'il y ait un intérêt pour le client à ce que du chiffre d'affaires lui soit facturé depuis la filiale. C'est le cas sur deux pays : les Etats-Unis et l'Inde.

Astellia S.A. a été constituée en décembre 1999, la première filiale a été créée en mars 2004 et la dernière en février 2013. Soit la création de 6 filiales en 9 ans traduisant la volonté de développement international du Groupe.



1.2. Evolution générale de l'activité et faits marquants de l'exercice 2013

Après un début d'année décevant, les bonnes performances du second semestre ont largement permis de rétablir l'équilibre d'exploitation sur l'exercice 2013. La plupart des livraisons reportées en début d'exercice a finalement été réalisée et la dynamique commerciale a été très favorable en fin d'exercice.

D'un point de vue géographique, le développement commercial a été porté par l'expansion du Groupe en France (+136% de prise de commandes) et plus largement en Europe, notamment grâce à la performance de ses solutions dédiées au réseau 4G ; 3 opérateurs français utilisent désormais les solutions 4G Astellia sur leur réseau.

A l'international l'Afrique est stable tandis que l'Amérique du Nord a été pénalisée par des opérations de consolidations sectorielles entraînant, entre autre, des reports d'installation substantiels. La dynamique commerciale est restée solide au Moyen-Orient et s'est développée en zone Asie-Pacifique.

La qualité accrue des nouveaux clients, l'augmentation de la productivité et des parts de marché valident les choix stratégiques et technologiques du Groupe avec notamment le développement depuis 2012 d'une nouvelle architecture NOVA et l'enrichissement des applications CEM (*Customer Experience Management*).

Ainsi, le Groupe Astellia répond efficacement aux besoins de réduction des CAPEX et OPEX des opérateurs ainsi qu'aux enjeux de fidélisation des abonnés au travers d'une meilleure compréhension de leurs attentes et d'une bonne qualité de service.

Cette croissance est d'autant plus remarquable qu'elle est réalisée dans un environnement concurrentiel accru par la transformation des modèles économiques et les profondes mutations en cours chez les opérateurs.

L'année est par ailleurs caractérisée par un niveau d'investissement fort, tant par la consolidation de la solution NOVA que par (i) la mise en œuvre de la refonte globale du Système d'Information interne, (ii) un projet de croissance externe et, (iii) la construction du nouveau siège social où seront réunies les équipes rennaises aujourd'hui partagées sur 2 sites.

1.3. Evolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (en K€ et en %)

Territoire	CA 2012		CA 2013		Evolution
AFRIQUE	9 455	22,43%	9 633	20,38%	1,88%
EUROPE	3 776	8,96%	4 393	9,29%	16,34%
FRANCE	6 175	14,65%	10 714	22,66%	73,50%
MOYEN-ORIENT	8 724	20,69%	9 984	21,12%	14,43%
AMERIQUES	10 846	25,73%	9 372	19,83%	-13,59%
ASIE PACIFIQUE	3 183	7,55%	3 178	6,72%	-0,18%
FRANCE	6 175	14,65%	10 714	22,66%	73,50%
EXPORT	35 985	85,35%	36 559	77,34%	1,60%
Total	42 160		47 273		12,13%

1.4. Description des sociétés du Groupe

► Astellia S.A.

Créée le 28 décembre 1999, la société est située en France - ZA du Plessis 35772 Vern sur Seiche – et est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 428 780 241. Cette société est la société mère du Groupe. L'ensemble des activités commerciales, de R&D, de services, de production et administratives y sont regroupées. La société est présente sur les communes de Vern sur Seiche (2 sites), Asnières (1 site).

La société est cotée sur Alternext sous la référence ALAST, groupe de cotation E2.

► Astellia Inc.

La Société a été constituée par Astellia S.A. le 1^{er} mars 2004 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit de l'état du Delaware. Son siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, 19808 Delaware. Son capital social émis s'élève à 51 000 dollars et est intégralement détenu par Astellia S.A. La Société dont les bureaux commerciaux sont situés à New York (NY) et Reston (Virginie) a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe principalement sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Au 31 décembre 2013, l'effectif était de 7 collaborateurs. Le chiffre d'affaires 2013 est de 8 295 K USD pour un résultat de 679 K USD.

► Astellia South Africa (Pty) Ltd

La Société a été constituée par Astellia S.A. le 2 juillet 2008 et son capital de 300 000 rands a été entièrement libéré. Elle est détenue à 100% par Astellia S.A.. Son siège social est situé à Woodmead dans la périphérie de Johannesburg. La Société a essentiellement vocation à assurer la mission de bureau commercial sur la zone Sud et Est de l'Afrique. Au 31 décembre 2013, l'effectif était de 2 collaborateurs. Le chiffre d'affaires 2013 est de 2 939 K ZAR pour un résultat de 124 K ZAR.

► Astellia Do Brasil Ltda

La Société a été créée le 25 août 2008 et son capital de 940 000 reals brésiliens est entièrement libéré. Elle est détenue à 99,89% par Astellia S.A.. Son siège social est situé à Sao Paulo et ses bureaux à Rio de Janeiro. La Société a essentiellement vocation à assurer la mission de bureau commercial. Au 31 décembre 2013, l'effectif était de 2 collaborateurs. Le chiffre d'affaires 2013 est de 647 K BRL pour un résultat de 29 K BRL.

► Astellia Telecom Private Ltd

La Société a été créée le 26 octobre 2010 et son capital de 200 000 roupies est entièrement libéré. Elle est détenue à 95% par Astellia S.A.. Son siège social est situé à New Delhi et ses bureaux à Gurgaon. La Société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe en Inde. Au 31 décembre 2013, l'effectif était de 31 collaborateurs. Le chiffre d'affaires 2013 est de 51 491 K INR pour un résultat de 6 795 K INR.

► Astellia Asia Pte Ltd

La Société a été créée le 23 septembre 2011 et son capital de 150 000 dollars singapouriens est entièrement libéré. Elle est détenue à 100% par Astellia S.A.. Son siège social est situé à Singapour. La Société a essentiellement vocation à assurer la mission de bureau commercial. Au 31 décembre 2013, l'effectif était de 1 collaborateur. Le chiffre d'affaires 2013 est de 939 K SGD pour un résultat de 45 K SGD.

► Astellia Middle East S.A.L.

La Société a été créée le 15 février 2013 et son capital est de 300 000 dollars américains et est entièrement libéré. Elle est détenue à 99,99% par Astellia S.A.. Son siège social et ses bureaux sont situés à Beyrouth. La Société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe au Moyen-Orient. Au 31 décembre 2013, l'effectif était de 6 collaborateurs. Le chiffre d'affaires 2013 est de 1 341 K USD pour un résultat de - 647 K USD.

1.5. Commentaires sur les résultats du Groupe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les comptes consolidés ont été établis selon les règles et principes comptables en vigueur en France tels que précisés dans l'annexe des comptes consolidés au paragraphe « Référentiel comptable ». Les principales variations entre les comptes consolidés et les comptes sociaux d'Astellia S.A. portent sur l'immobilisation (et l'amortissement correspondant) de la R&D, le traitement du CIR, les impôts différés et le traitement des indemnités de fin de carrière.

Les comptes du Groupe, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 19 mars 2014, se présentent de la façon suivante :

1.5.1. Production

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'élève à 47 273 K€ contre 42 160 K€ au 31 décembre 2012 soit une progression de 12,13%.

La production de l'exercice s'élève à 54 282 K€ (contre 48 784 K€ au 31 décembre 2012) incluant, en particulier, la capitalisation des frais de R&D pour 6 798 K€ (contre 6 442 K€ au 31 décembre 2012) et une production immobilisée de 210 K€, au titre de l'exercice, correspondant à des équipements utilisés dans le cadre de tests et démonstrations clients.

1.5.2. Charges d'exploitation

Les achats consommés de l'exercice s'élèvent à 8 042 K€ contre 4 545 K€ pour l'exercice précédent, en augmentation de 76,7%. Cet accroissement est en lien avec la part plus importante du chiffre d'affaires liée aux équipements (27%) et aussi à la progression de la part des produits de négoce dans celui-ci.

Les charges externes représentent 15 241 K€ contre 14 171 K€ au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 7,6%. Ces charges comprennent, entre autre, les frais de sous-traitance de R&D et de recours à des prestataires et consultants externes pour un montant total de 9 459 K€ (soit 62% des charges) en augmentation de 2,8% par rapport à l'exercice 2012. L'accroissement est essentiellement dû à l'effort d'innovation fait pendant l'année 2013 en R&D sur l'évolution de nos solutions techniques. Cet accroissement étant compensé par la diminution des consultants externes sur la zone Moyen-Orient, ces derniers se trouvant désormais salariés de la filiale créée au Liban.

Les charges de personnel du Groupe sont de 20 636 K€ contre 19 134 K€ en 2012, soit une augmentation de 7,9%. L'effectif du Groupe est passé de 298 personnes fin 2012 à 337 fin 2013, soit une augmentation de 39 personnes (+13,1%). La croissance de l'effectif s'est réalisée pour l'essentiel en France (+26 personnes) et au Liban (+6 personnes). Enfin, il est à noter qu'au 31 décembre 2013, les résultats n'ont pas permis de dégager de la participation et de l'intéressement contrairement à l'année 2012.

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 614 K€ contre 2 254 K€ en 2012, soit une diminution de 28,4% essentiellement due à la diminution des retenues à la source sur nos opérations internationales.

Les autres produits et charges d'exploitation n'appellent pas de commentaires particuliers. Ils comprennent entre autre les reprises sur amortissements et provisions d'exploitation et les transferts de charges, comme détaillés dans l'annexe des comptes. Le montant des créances devenu irrécouvrable dans l'exercice est de 106 K€.

Enfin, les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 9 068 K€ contre 7 290 K€ fin 2012 soit un accroissement de 24,4%. La dotation aux amortissements de frais de R&D est en augmentation (comme expliqué dans l'annexe des comptes au paragraphe « frais de recherche et développement ») et le montant des provisions sur stocks et clients a augmenté de 898 K€ (essentiellement sur les clients pour 868 K€).

1.5.3. Résultats

Compte tenu des opérations décrites ci-dessus, le résultat d'exploitation au 31 décembre 2013 fait apparaître un profit de 2 656 K€ contre un profit de 3 927 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 255 K€ (dû aux effets de change), le résultat courant de l'exercice ressort à 2 401 K€ contre 3 619 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe a dégagé un résultat exceptionnel positif à hauteur de 91 K€.

Compte tenu du crédit d'impôt sur les bénéfices de 2 037 K€, de l'activation de l'économie future d'impôts liée au déficit fiscal non utilisé de la société mère, Astellia S.A., et du traitement des impôts différés, le résultat net consolidé de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 471 K€ contre 3 121 K€ pour l'exercice précédent.

1.5.4. Situation financière

Les capitaux propres du Groupe sont en accroissement à hauteur de 30 114 K€ au 31 décembre 2013 contre 28 002 K€ au 31 décembre 2012.

La capacité d'autofinancement du Groupe est de 9 558 K€ contre 9 891 K€ fin 2012. Sa composante la plus significative est la réintégration des amortissements des charges de R&D capitalisées. L'évolution défavorable du besoin en fonds de roulement (-3 009 K€), due pour la majeure partie à l'augmentation des créances clients et des stocks, contribue à la diminution de la trésorerie du Groupe, cette dernière étant de 12 186 K€ fin 2013 contre 13 993 K€ fin 2012.

L'endettement du Groupe, ressortant à 2 871 K€ au titre de l'exercice, reste très faible. Les emprunts nouveaux de l'exercice s'élèvent à 600 K€ contre des remboursements à hauteur de 691 K€. La Société a versé des dividendes pour un montant de 333 K€.

Les investissements, hors capitalisation des frais de R&D, sont constitués des achats courants en mobilier, matériel et logiciels. Il convient de noter également l'immobilisation d'équipements produits par le Groupe, utilisés à des fins de démonstration commerciale ou pour la production de services et ne pouvant plus figurer dans les stocks.

1.6. Conclusion

Au cours de l'année 2013, la saisonnalité a fortement marqué l'activité du Groupe. La seconde moitié de l'année a permis de concrétiser les efforts mis en œuvre avec un chiffre d'affaires de 34 370 K€ contre 12 903 K€ au premier semestre (soit +166%). Le résultat net du Groupe est passé de -4 014 K€ au premier semestre à +6 485 K€ au second semestre permettant d'obtenir un résultat positif sur l'année à hauteur de 2 471 K€.

En K€	31 déc. 2013	S2 2013	S1 2013	31 déc. 2012	Var. annuelle en €	Var. annuelle en %
Chiffre d'affaires	47 273	34 370	12 903	42 160	5 113	12,1%
Valeur ajoutée	30 999	23 514	7 485	30 067	931	3,1%
EBITDA	10 756	13 426	-2 670	10 429	327	3,1%
EBIT	2 656	9 551	-6 895	3 927	-1 271	-32,4%
Rés. financier	-255	-482	227	-309	54	17,5%
Rés. exceptionnel	91	-27	118	58	33	57,3%
IS hors crédit d'impôt	-21	-2 558	2 536	-555	534	96,1%
Rés. net consolidé	2 471	6 485	-4 014	3 121	-650	-20,8%

En % du CA	31 déc. 2013	S2 2013	S1 2013	31 déc. 2012	Var. annuelle en €	Var. annuelle en %
Chiffre d'affaires	100,0%	100%	100,0%	100,0%	5 113	12,1%
Valeur ajoutée	65,6%	68,4%	58,0%	71,3%	931	3,1%
EBITDA	22,8%	39,1%	-20,7%	24,7%	327	3,1%
EBIT	5,6%	27,8%	-53,4%	9,3%	-1 271	-32,4%
Rés. financier	-0,5%	-1,4%	1,8%	-0,7%	54	17,5%
Rés. exceptionnel	0,2%	-0,1%	0,9%	0,1%	33	57,3%
IS hors crédit d'impôt	-0,0%	-7,4%	19,7%	-1,3%	534	96,1%
Rés. net consolidé	5,2%	18,9%	-31,1%	7,5%	-650	-20,8%

L'endettement du Groupe reste faible et la trésorerie est maintenue à un bon niveau : 12 186 K€.

Enfin, le Groupe finit l'année 2013 avec un carnet de commandes de 35 M€.

2. ACTIVITÉ GÉNÉRALE D'ASTELLIA S.A.

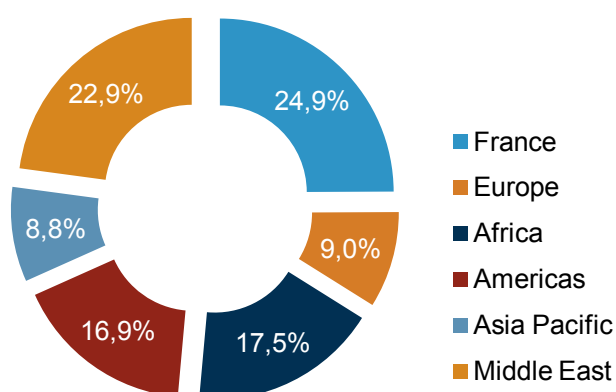
2.1. Introduction

La société Astellia S.A. produit et commercialise des solutions – équipements, logiciels et services associés – destinés à analyser la qualité de service (QoS) et la performance des réseaux de téléphonie mobile. Ses clients sont majoritairement les opérateurs du domaine et, quelquefois, les équipementiers agissant comme tels ou comme prestataires de services. La vocation des solutions proposées est de permettre aux clients d'améliorer leurs résultats en les aidant à réduire la perturbation des réseaux, en optimisant l'investissement des infrastructures et en améliorant la qualité de services aux abonnés ce qui a comme effet de les fidéliser.

Astellia S.A. évolue sur un marché en croissance, porté par l'augmentation constante du nombre d'abonnés mobiles à travers le monde (6,8 milliards prévus fin 2013) et le rythme soutenu d'innovation des terminaux mobiles. Face à ces tendances, les opérateurs doivent en permanence relever d'importants défis technologiques et assurer un service de qualité et une bonne expérience utilisateurs afin d'optimiser leurs ressources mais aussi de conquérir et de fidéliser leurs abonnés.

Dans ce contexte, Astellia S.A. a poursuivi la croissance initiée en 2012 avec un chiffre d'affaires 2013 de 45 807 K€, en hausse de 10,3% par rapport à l'exercice précédent, et réparti pour 77% à l'export et 23% en France (contre respectivement 85% et 15% en 2012). Le développement commercial a été porté par l'expansion d'Astellia sur les zones Europe et Amériques, la percée sur la zone Asie et le maintien de ses positions acquises (Afrique, Moyen-Orient) ; cela traduit l'équilibre établi entre les marchés dits « matures » et les marchés dits « émergents » et confirme la validité de sa stratégie d'innovation.

► Répartition des commandes 2013



2.2. Emploi

Au 31 décembre 2013, l'effectif d'Astellia S.A. est de 290 salariés (effectif moyen : 273) contre 264 (247) au titre de l'exercice 2012. Cette augmentation s'est répartie sur l'ensemble des départements avec un effet un peu plus marqué sur les services administratifs et l'activité produits. Par ailleurs, la Société fait appel à du

personnel non salarié (consultants) pour assurer ses activités internationales, notamment les activités de vente.

Les 290 salariés sont répartis comme suit :

- 278 CDI et 12 CDD dont 6 apprentis,
- 233 hommes et 57 femmes,
- 240 cadres, 41 Etam, 3 dirigeants et 6 apprentis.

La répartition entre les différents sites est la suivante : Vern sur Seiche : 278 ; Asnières : 10 ; Rio : 2.

2.3. Recherche et développement

Les efforts de recherche et développement demeurent naturellement importants afin d'accompagner les besoins clients et les évolutions technologiques. Au sens du Crédit d'Impôt Recherche, les dépenses sont en hausse de 5,5% à 6 798 K€ (soit 14,2% des charges d'exploitation) contre 6 441 K€ un an plus tôt (15,6%).

Les principales activités menées en 2013 concernent :

- la poursuite des études et des développements de la solution Nova, évolution innovante de l'architecture solution d'Astellia pour répondre à l'explosion du trafic mobile et au besoin de « big data analytics » ;
- la poursuite de mise en œuvre des technologies et architecture Nova pour l'étude et le développement de la solution de monitoring du cœur de réseau mobile 4G (EPC/LTE) ;
- la poursuite des développements de la solution Nova de traitement massif des services paquets à des fins d'analyses d'usages pour les équipes Marketing des opérateurs mobiles ;
- la mise en œuvre des technologies et architecture Nova pour l'étude et le développement d'une première solution de Customer Experience Management permettant la mesure et le reporting de la qualité perçue par les clients des opérateurs mobiles ;
- l'étude et le développement d'une évolution de l'architecture de sondes Neptune et d'une première solution Nova Core CS pour le monitoring du cœur de réseau mobile pour les services voix ;
- la poursuite des études et des développements dans les solutions Astellia de monitoring du réseau radio, avec en particulier une première intégration de la solution de monitoring 3G dans l'architecture Nova.

2.4. Activité commerciale

Le volume de commandes annuel a progressé de manière significative passant de 45,2 M€ en 2012 à 54,6 M€ (+20,9%). Les 20 premiers clients représentent 79% des commandes, seul un d'entre eux comptant pour plus de 8%. Cette situation permet une bonne répartition du risque client. Le plus important groupe client représente seulement 15% des commandes pour une vingtaine d'entités/pays différents.

La part des commandes à l'international est de 41,0 M€, en hausse de 4% par rapport à 2012. En 2013, Astellia S.A. a remporté 11 nouveaux clients répartis sur l'ensemble de nos zones commerciales. En Europe (9,0% des commandes 2013), une zone de proximité stratégique, Astellia S.A. a réussi quelques affaires significatives grâce, en particulier, à ses offres les plus récentes et à ses services de consulting. En France (24,9 % des commandes, soit le double par rapport à 2012) les solutions dédiées aux réseaux 4G ont été acquises par 3 opérateurs.

La part 4G des commandes par type de technologies connaît une croissance continue et significative dans le carnet de commandes représentant 30,7%; résultat des contrats conclus en France, en Europe et au Moyen-Orient.

La répartition des commandes par type de produits fait apparaître une augmentation des ventes d'équipements, et une forte hausse des ventes de logiciels et de services, constitutive d'une bonne structure de carnet de commandes.

Mais globalement le marché reste extrêmement concurrentiel : la pression sur les prix s'est intensifiée et l'année 2013 a connu un mouvement de consolidation sectorielle accru. Les opérateurs sont confrontés à des enjeux technologiques complexes et coûteux exigeant une ferme optimisation de leurs investissements. La situation économique exige d'eux une grande vigilance et une recherche permanente de maîtrise des « OPEX » et « CAPEX » : même si Astellia a su y répondre efficacement, cette attitude explique, probablement et en partie la saisonnalité toujours très marquée.

Les salons professionnels sont restés le mode de rencontre privilégié avec les clients et les prospects : Astellia S.A. a participé à plus de 10 salons sur l'année 2013 et est intervenue à des conférences ou forums techniques, participations contribuant, entre autre, à développer la notoriété de la Société.

2.5. Echanges avec les actionnaires et gouvernance

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2013 avec un taux de présence de 87,5%.

2.6. Présentation des comptes de ASTELLIA S.A.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que l'exercice précédent.

Les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 19 mars 2014 se présentent de la façon suivante :

2.6.1. Production

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'élève à 45 807 K€ contre 41 530 K€ au 31 décembre 2012 soit une progression de 10,3%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 47 440 K€ (contre 42 771 K€ au 31 décembre 2012) incluant, en particulier, une production immobilisée de 211 K€ correspondant à des équipements utilisés dans le cadre de tests et démonstrations clients ainsi que des reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour un montant de 1 411 K€.

2.6.2. Charges d'exploitation

	2013 (K€)	2012 (K€)	Variation (%)
Consommation de MP et de marchandises	8 001	4 545	+76,0
Autres achats et charges externes	16 028	14 925	+7,4
Impôts et taxes	1 613	2 252	-28,4
Frais de personnel (chargés)	19 226	17 625	+9,1
Dotation aux amortissements	836	796	+5,0
Dotation aux provisions	1 905	1 007	+89,2
Autres charges	152	245	-37,9
Total des charges d'exploitation	47 761	41 395	+13,9

La consommation matière a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent. Cet accroissement résulte d'une part de l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux équipements, et d'autre part de l'investissement que la Société a réalisé pour pénétrer certains marchés.

Les charges externes représentent 16 028 K€ contre 14 925 K€ lors de l'exercice précédent soit une progression de 7,4%. Ces charges comprennent principalement les frais de sous-traitance de R&D, de recours à des prestataires et consultants externes, ainsi que les coûts de déplacements pour un montant total de 10 426 K€. Cette stabilité par rapport à l'exercice 2012 est due à la compensation de l'augmentation des dépenses de R&D par la diminution des dépenses de consultants et prestataires. L'évolution des charges externes est essentiellement due aux dépenses d'honoraires liées à trois projets : refonte du système d'information, croissance externe et construction du nouveau siège social.

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 613 K€ contre 2 252 K€ en 2012, la diminution étant essentiellement due à la décroissance des retenues à la source sur nos opérations internationales.

Les charges de personnel sont de 19 226 K€ contre 17 625 K€ en 2012, soit une augmentation de 9,1% qui s'explique par une augmentation de l'effectif moyen de 10,5%. Le montant du CICE au titre de l'exercice s'élève à 184 K€.

Enfin, l'accroissement des dotations aux provisions est dû à une augmentation de la provision sur les clients (risque sur l'Asie), les provisions sur stocks restant stables par rapport à l'année 2012.

2.6.3. Résultats

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2013 s'élève à -321 K€ contre 1 375 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à +156 K€, tenant compte en particulier du remboursement d'une partie des avances de fonds faites à Astellia Inc. pour 550 KUSD sur la période. Les provisions sur ces avances ayant été ajustées en conséquence. Le résultat courant de l'exercice avant impôt ressort à -165 K€.

La Société a dégagé un résultat exceptionnel positif à hauteur de 122 K€.

Compte tenu des crédits d'impôt sur les bénéfices de 2 066 K€ et d'un impôt sur les sociétés nul (impact du report fiscal déficitaire de l'année précédente), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 2 003 K€ contre de 3 027 K€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres de la Société sont positifs à hauteur de 30 373 K€ au 31 décembre 2013 contre 28 732 K€ au 31 décembre 2012.

2.6.4. Situation financière

Avec une marge brute d'autofinancement positive de 3 275 K€, la situation de trésorerie de la Société s'est légèrement dégradée de 916 K€ sous l'effet d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 3 411 K€.

L'endettement de la Société reste très faible en fin d'exercice, la dette financière s'élevant à 2 871 K€ : elle inclut 600 K€ d'emprunts nouveaux sur l'exercice.

Les investissements sont constitués pour 399 K€ d'achats courants en mobilier et matériel et pour 216 K€ de logiciels. Ces investissements concernent l'immobilisation d'équipements produits par la Société, utilisés à des fins de démonstration commerciale et de production de services, et ne pouvant plus figurer dans les stocks. Par ailleurs, les dépenses engagées pour le projet de refonte du système d'information figurent dans les immobilisations en cours pour un montant de 611 K€. La variation des investissements financiers correspond au capital de notre filiale créée au Liban en début d'exercice (222 K€) et aux remboursements des avances de trésorerie de notre filiale américaine (550 KUSD).

Avec un montant de capitaux propres de 30 374 K€, au 31 décembre 2013, le ratio d'endettement par rapport aux capitaux propres est de 9,4%.

2.7. Analyse

En 2013, Astellia S.A. a poursuivi les démarches engagées fin 2012 à savoir : augmenter sa présence internationale et consolider ses parts de marchés tout en conservant de la flexibilité dans un environnement économique complexe. Le résultat d'exploitation 2013 est de -0,3 M€. Après un 1^{er} semestre à -8,4 M€ (contre -1,5 M€ en 2012), lié en partie à la saisonnalité de notre chiffre d'affaires et à l'importance des investissements dédiés à l'innovation, la poursuite de la dynamique commerciale permet à Astellia S.A. de générer 8,1 M€ de résultat d'exploitation au 2^{ème} semestre.

La marge brute s'est dégradée d'une part du fait des opérations réalisées via la filiale américaine (celle-ci prélevant sa marge localement) et d'autre part du fait de l'érosion des marges pour la conquête de nouveaux marchés.

L'augmentation de la masse salariale est principalement le fait de l'accroissement de l'effectif moyen au titre de l'année 2013. Les nouvelles embauches se sont réparties sur l'ensemble des départements avec un effet légèrement plus marqué pour l'administration et les activités produits.

La ligne impôts est impactée positivement du Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 2,0 M€ (contre 1,9 M€ en 2012), en ligne avec les programmes de R&D. A titre indicatif, les dépenses retenues s'élèvent à 6,8 M€ contre 6,4 M€ en 2012. Les investissements ont été consacrés en priorité aux innovations destinées à répondre aux problématiques des opérateurs mobiles face à l'augmentation du trafic de données, à la mise en place de solutions dédiées au déploiement des réseaux LTE et à l'extension des capacités sur le monitoring du cœur de réseau, en complément des positions historiques fortes sur le réseau d'accès radio.

Il convient de noter que, comme par le passé, les dépenses de R&D d'Astellia S.A. sont intégralement passées en charges.

Au 31 décembre 2013 le total du bilan est de 59,9 M€ (contre 51,8 M€ au 31 décembre 2012). Les fonds propres, à 30,3 M€ (contre 28,7 M€ au 31 décembre 2012), représentent 51% du total du bilan. Les dettes financières sont de 2,9 M€ (contre 2,5 M€ au 31 décembre 2012) et représentent le financement des opérations courantes. Les produits constatés d'avance sont de 15,2 M€ (contre 9,4 M€ au 31 décembre 2012). Cette augmentation traduit entre autre une meilleure gestion des demandes d'acompte et une reconnaissance stricte de nos revenus.

A l'actif, le poste clients à 31,6 M€ (contre 26,4 M€ au 31 décembre 2012) et les stocks à 3,1 M€ (contre 2,4 M€ au 31 décembre 2012) reflètent le niveau élevé d'activité de fin d'année. Au 31 décembre 2013, la trésorerie disponible est de 11,9 M€ (contre 12,8 M€ au 31 décembre 2012). L'importance du compte clients

illustre, comme les années précédentes, une forte facturation en fin d'année. Elle illustre également des retards de paiements significatifs dans certains pays : cette situation ne comporte pas de risque particulier mais repose principalement sur des questions de procédure ou d'économie des pays en question. Le besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par ce poste clients.

2.8. Informations diverses

2.8.1. Conventions règlementées

En application de l'article L.225-38 du Code de commerce, les conventions conclues au cours des exercices précédents et autorisées sont :

La convention de trésorerie entre la Société et la société Astellia Inc. (dirigeants communs concernés : Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoivre) ;

La convention de prestations de services entre la Société et la société Astellia Inc. (dirigeants communs concernés : Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoivre) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia South Africa (dirigeant commun concerné : Christian Queffelec) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia do Brasil (dirigeant commun concerné : Christian Queffelec) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Telecom (dirigeants communs concernés : Christian Queffelec et Frédéric Vergine) ;

Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Asia Pte Ltd (dirigeant commun concerné : Christian Queffelec) ;

Une nouvelle convention a été conclue pendant l'exercice 2013 avec la société Astellia Middle East S.A.L, nouvelle filiale à Beyrouth - Liban (dirigeant commun concerné : Christian Queffelec).

2.9. Composition et répartition de l'actionariat

Lors de l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2013, la répartition du capital de la Société était la suivante :

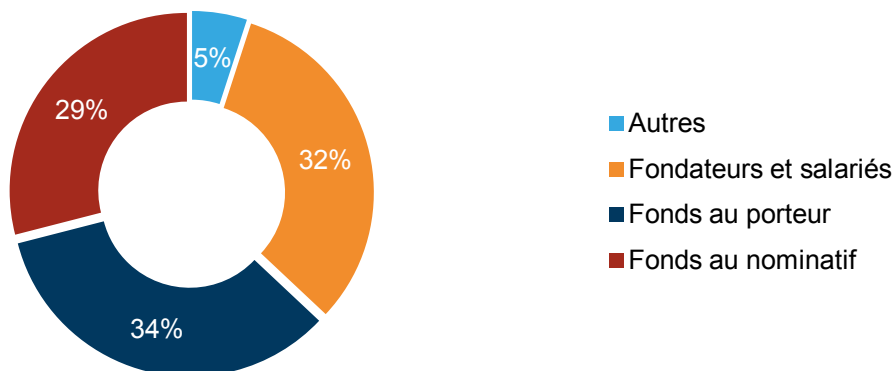
Le capital de la Société est divisé en 2 566 451 actions représentant 4 118 699 droits de vote (au 14 juin 2013). En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes ou du cinquième du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivants (au 14 juin 2013) :

Nom	Actions	Droits de vote
M. Christian QUEFFELEC	133 927 (5,22%)	267 334 (6,49%)
M. Frédéric VERGINE	223 707 (8,72%)	447 414 (10,86%)
M. Julien LECOIVRE	223 806 (8,72%)	447 612 (10,87%)
CIC (6 fonds, incl. IPO)	352 132 (13,72%)	544 264 (13,22%)
INNOVACOM	250 900 (9,78%)	401 800 (9,76%)
BNP PE (5 fonds)	299 105 (11,65%)	299 105 (7,26%)
Inocap (8 fonds)	166 361 (6,48%)	166 361 (4,04%)

Les opérations réalisées sur les titres détenus par les dirigeants et administrateurs portées à la connaissance de la Société sont présentées en annexe 4 du présent rapport. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2013, la Société a été informée des franchissements de seuil suivants :

- Par courrier du 22 avril 2013, Innovacom Gestion a informé la Société qu'en date du 19 avril 2013, le FCPR Innovacom 4 franchissait à la baisse le seuil de détention de 10% du capital pour s'établir à 9,78%.
- Au cours de l'année 2013, GO CAPITAL, représentée au Conseil d'administration de la Société, a cédé pour plus de 5 000 € de titres (cf. annexe 4).

Par ailleurs, la répartition des titres au 14 juin 2013 est la suivante :



Il convient également de rappeler que les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

2.10. Utilisation des délégations de compétences consenties au Conseil d'administration dans le cadre de l'attribution d'options de souscription et/ou achats d'actions

L'annexe 5 rappelle les délégations de compétence et de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en matière d'évolution du capital.

Les Conseils d'administration du 27 juillet 2011, du 2 février 2012 et du 31 janvier 2013 ont décidé, dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 17 juin 2011 dans sa douzième résolution, d'attribuer un nombre total de 48 000 options (respectivement 12 000, 12 000 et 24 000). Ces options donneront droit à souscrire à 48 000 actions nouvelles (soit une dilution potentielle de 1,84%) d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, représentant une augmentation de capital maximum de 24 000 euros.

Le bénéficiaire est un salarié non actionnaire de la Société occupant des fonctions parmi les plus élevées dans la hiérarchie et titulaire d'un poste clé en raison de son étroite collaboration avec la Direction.

Les actions nouvelles seront émises au prix de respectivement 12,28 euros, 9,21 euros et 15,08 euros et devront être intégralement libérées à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le bénéficiaire ne pourra exercer ses options qu'à compter, respectivement, du 28 juillet 2013, 3 février 2014 et du 1 février 2015 ; étant précisé que la date limite d'exercice des options est fixée au, respectivement, 27 juillet 2017, 2 février 2018 et 31 janvier 2019. Au-delà de cette date, les options seront caduques.

Les actions seront créées du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit aux dividendes au titre de cet exercice. Elles seront dès leur création complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

2.11. Utilisation des délégations de compétences consenties au Conseil d'administration dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites

L'annexe 5 rappelle les délégations de compétence et de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en matière d'évolution du capital.

Les Conseils d'administration du 27 juillet 2011, du 2 février 2012 et du 31 janvier 2013 ont décidé, dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 17 juin 2011 dans sa treizième résolution, d'attribuer un nombre total de 27 000 actions gratuites (respectivement 6 000, 6 000 et 15 000). Le bénéficiaire est un salarié non actionnaire de la Société occupant des fonctions parmi les plus élevées dans la hiérarchie et titulaire d'un poste clé en raison de son étroite collaboration avec la Direction.

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition à 2 ans et a fixé la période de conservation des actions à 2 ans à compter de leur attribution définitive.

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 17 juin 2011, le Conseil d'administration décidera ultérieurement, et au plus tard la veille de la date à laquelle les actions gratuites seront définitivement attribuées au bénéficiaire, une augmentation de capital afin de créer le nombre nécessaire d'actions ordinaires nouvelles au profit du bénéficiaire.

Date du Conseil autorisant la création des actions	Date de création des actions	Nombre d'actions créées
Conseil du 14/06/2013	28 juillet 2013	6 000 actions
Conseil du 05/02/2014	3 février 2014	6 000 actions

2.12. Etat du programme de rachat d'actions

Lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2012, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'administration à racheter en une ou plusieurs fois des actions de la Société. Par ailleurs, les titres Astellia S.A. sont admis au groupe de cotation E2.

Dans ce cadre la Société a conclu un contrat de liquidité avec la société de bourse Portzamparc. La situation de ce contrat est décrite en section 2.1.9 de l'annexe aux comptes. Les seuls rachats d'actions effectués sont ceux réalisés dans ce contrat.

2.13. Etat de la participation des salariés au capital de la Société à la clôture de l'exercice

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société, dont les titres sont inscrits au nominatif, s'élevait à 6,36% du capital social résultant de leur investissement initial dans la Société ou des attributions d'actions gratuites. Les actions détenues par les salariés ne sont pas soumises à un véhicule de gestion collective.

2.14. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau requis en application de l'article R. 225-102 du Code de commerce est fourni en Annexe 1.

2.15. Liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos à la clôture de l'exercice

La liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figure en Annexe 2.

2.16. Rémunération des mandataires sociaux

Les éléments de rémunération et autres avantages des mandataires sociaux figurent en Annexe 3.

Il est rappelé que l'Assemblée générale avait prévu un montant de 50 000 euros à titre de jetons de présence pour l'exercice 2013. Cette somme a été utilisée à hauteur de 42 000 euros. Aux termes de la 5^{ème} résolution, nous vous proposons de porter le montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 à 50 K€ et pour l'exercice 2015 à la somme de 80 K€ euros.

2.17. Dépenses somptuaires

Nous vous informons de l'absence de dépenses qualifiées de somptuaires au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

2.18. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Aucune réintégration fiscale de frais généraux visée par l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.19. Informations sur la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs

Au 31 décembre 2013, le compte fournisseurs présente un solde créditeur de 3 401 K€. Ce solde se décompose comme suit :

- fournisseurs tiers français : 2 249 K€
- fournisseurs tiers étrangers : 629 K€
- fournisseurs Groupe : 523 K€

Par ailleurs le solde présenté au passif du bilan tient compte des éléments suivants :

- fournisseurs débiteurs : 0 K€
- fournisseurs factures non parvenues : 2 367 K€

La loi de modernisation de l'économie a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Lorsque ce seuil est dépassé, les fournisseurs français de la Société ont des pénalités de retard de paiement correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Le compte fournisseurs au 31 décembre 2013 est constitué de factures non échues à hauteur de 3 051 K€ pour lesquelles les délais de règlement sont conformes à la loi ; le solde correspond à des factures nécessitant un travail de contrôle complémentaire.

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition à la clôture des trois derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

K€	> 90 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 30 et 60 jours	< 30 jours	Non échus	Total
2013	1	0	0	348	3 051	3 401
2012	0	0	0	162	2 320	2 483
2011	150	0	14	412	1 581	2 157

2.20. Analyse des risques

La Société n'a pas connaissance de risque particulier nouveau la concernant spécifiquement. Néanmoins, dans le contexte économique actuel, il existe un certain nombre de risques communs à toutes les entreprises résultant directement de la situation financière internationale. Ceci concerne particulièrement la parité euro/dollar.

Le développement international fortement orienté dans les pays émergents génère un risque de paiement client lié aux situations économiques et géopolitiques. Ce risque n'est pas avéré à ce jour mais il a pu se traduire, dans certains cas, par des délais de paiement anormalement longs ou par application du principe de prudence, par une provision pour dépréciation de créance.

Enfin, la situation politique dans certains pays d'Afrique ou du Moyen-Orient où Astellia S.A. a une activité importante est à prendre en compte. La Société n'a pas directement de contrats avec les états mais les crises observées peuvent provoquer des décalages dans le déroulement des affaires.

2.21. Evènement important survenu depuis la clôture

A la date de rédaction du présent rapport, la Société a relevé un seul évènement significatif postérieur à la clôture : l'acquisition de la société Ingenia Telecom telle qu'annoncée au Marché le 20 février 2014 :

Fondée en 2007 et basée en Espagne (Valence), Ingenia Telecom a développé des solutions innovantes adressant l'ensemble des réseaux mobiles (2G, 3G, 4G) qui lui ont permis de devenir rapidement un acteur de référence en Espagne et en Amérique Latine. Comme Astellia, Ingenia Telecom répond aux besoins des opérateurs en phase de transition vers la 4G pour réduire leur OPEX / CAPEX et garantir à leurs abonnés la meilleure expérience des services.

Grâce à cette acquisition, Astellia complète son offre End to End avec des solutions d'optimisation RAN et SON complémentaires à son portefeuille de technologies propriétaires et se dote notamment d'une offre probe-less (sans sonde). Le marché de l'optimisation RAN et celui du SON sont attendus proches de \$1 milliard en 2015, contre \$700 millions en 2013 ⁽¹⁾.

Depuis sa création, Astellia est reconnue dans le monde entier comme un champion du RAN grâce notamment à la pertinence de ses solutions de monitoring, à la performance de ses outils de mesures, ou encore au volume d'information traitée par ses systèmes de sondes. L'approche RAN développée par Ingenia Telecom complète les solutions d'Astellia d'une offre probe-less, capable d'analyser à grande échelle la performance radio des réseaux mobiles à partir des traces des équipements des réseaux mobiles.

Les récentes technologies de SON sont une source d'économie et de performance des réseaux qui rencontrent un succès croissant auprès des opérateurs mobiles. Ingenia Telecom a développé une solution innovante de SON dotée de capacité d'analyse en temps réel pour l'auto-optimisation et l'auto-organisation

¹ Source : IDC 2013.

des réseaux. Les solutions de SON issues d'Ingenia Telecom pourront être commercialisées en complément ou indépendamment des solutions d'analyse de SON d'Astellia et s'intègrent naturellement dans une offre End to End.

L'acquisition financée par emprunts bancaires et en cash est assortie d'un complément de prix subordonné à des objectifs de chiffre d'affaires payable annuellement à l'issue des exercices 2014 à 2016. Avec des capitaux propres de l'ordre de 30 M€, Astellia maintiendra un faible ratio d'endettement inférieur à 20 %. En 2013, le chiffre d'affaires d'Ingenia Telecom représente moins de 10 % des ventes du Groupe et ses comptes sont proches de l'équilibre opérationnel, la consolidation comptable par intégration globale intervient à compter du 1^{er} janvier 2014. Fort d'une équipe de 70 personnes, majoritairement en R&D, Ingenia Telecom s'appuie sur des valeurs proches de celles d'Astellia. L'intégration préserve l'entité juridique en Espagne et rassemble les équipes au sein des business units Services, Produits et Ventes d'Astellia. Des synergies technologiques et commerciales seront rapidement mises en place et de premiers contacts proposant les solutions complémentaires sont déjà en cours.

2.22. Perspectives

L'exercice 2014 démarre avec un carnet de commandes de 35 M€ lié aux fortes commandes de fin 2013. Ces commandes représentent une activité significative de l'ordre de 32 M€ pour 2014 (le solde pour les exercices suivants). Il s'agit d'un niveau important (près de 75% du CA N-1) mais insuffisant si le premier semestre se révèle, comme ces dernières années, d'un faible niveau commercial.

Comme pour les précédents exercices et en particulier au regard des consolidations sectorielles en cours en France, le niveau d'activité du 2^{ème} semestre sera déterminant pour atteindre les objectifs de croissance rentable en 2014.

L'expansion continue de la mobilité, soutenue par l'augmentation du nombre d'abonnés mobiles, le rythme rapide d'innovation des réseaux et des terminaux ainsi que les problématiques liées au succès de l'internet mobile, requièrent en permanence de faire appel à des solutions de suivi et d'optimisation et renforcent les besoins en expertise. Autant de défis qu'Astellia relève en anticipant les besoins des opérateurs et en consacrant notamment 14% de son chiffre d'affaires aux activités de Recherche & Développement. La feuille de route 2014-2017 se focalise sur des segments d'activités porteurs, la création de valeur et la compétitivité :

- **SON** (Self Optimizing Network) : cette technologie est tout particulièrement adaptée aux nouvelles générations de réseau (4G/LTE) et sera intégrée à NOVA en s'appuyant sur la technologie Ingenia Telecom.
- **Big Data** : la valorisation des données centralisées par les solutions d'Astellia séduisent les directions marketing et commerciale qui peuvent ainsi disposer d'informations en temps réel afin de mieux monétiser les services proposés aux abonnés au travers du géo-marketing par exemple.
- **HetNet** (Heterogenous Network) - 2015-2017 : la gestion sur réseaux hétérogènes de la mobilité représente une évolution technologique cruciale pour faire face à l'engorgement des réseaux.
- **NFV et SDN** (Network Functions Virtualization & Software Defined Networking) : la tendance à la virtualisation s'étend aux opérateurs et requiert une adaptation des solutions de monitoring.
- **Voix sur LTE & Très Haut Débit** : la convergence voix et data pour un internet définitivement mobile représente un enjeu significatif à moyen terme.

Astellia s'appuie sur son savoir-faire historique et une organisation optimisée pour maintenir une forte capacité d'innovation, et mène une stratégie de conquête commerciale fondée sur l'expansion à l'international et le développement de solutions et de services adaptés. En 2014 Astellia se focalise plus spécifiquement sur :

- Des zones d'expansion prioritaires à l'international afin de (i) poursuivre le développement en Amérique du Nord et en Europe, (ii) maintenir son leadership en Afrique et au Moyen-Orient et (iii) développer ses ventes dans la région Asie-Pacifique.
- La poursuite de ses relations avec ses clients historiques en France soutenue en particulier par les dernières générations de solutions dédiées à la transition et au déploiement des réseaux 4G.

2.23. Commentaires relatifs aux résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire

2.23.1. Affectation des résultats

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) font apparaître un bénéfice de 2 002 763,48 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la manière suivante :

Origine :	Résultat de l'exercice :	2 002 763,48 euros	
Affectation :	A titre de dividendes pour :	206 276,08 euros	(0,08 euros par action)
	Le solde à la réserve statutaire, soit :	1 796 487,40 euros	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende global
31/12/2010 (versement 2011)	2 566 451	0,10 euros	256 645,10 euros
31/12/2011	Néant	Néant	Néant
31/12/2012 (versement 2013)	2 566 451	0,13 euros	333 638,63 euros

Depuis 2006, les dividendes distribués aux personnes physiques sont éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

2.23.2. Renouvellement du Conseil d'administration

Il est proposé de renouveler 7 mandats arrivés à échéance (sur les 8 mandats composant le Conseil), pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019. Le mandat de M. Jean-Pierre Dumolard ayant été renouvelé en 2013.

2.23.3. Autorisation pour programme de rachat d'actions

Le programme de rachats d'actions, voté à l'Assemblée générale du 14 juin 2013, arrive à expiration le 13 décembre prochain, raison pour laquelle il est proposé de décider une nouvelle autorisation.

2.24. Commentaires relatifs aux résolutions proposées à l'Assemblée générale extraordinaire

2.24.1. Autorisation pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société

Dans le prolongement de l'autorisation relative aux rachats d'actions et dans l'hypothèse où cette disposition venait à être utilisée, il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, et dans la limite de 10% du capital social de la Société, les actions que la Société détient ou viendrait à détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres visé à l'article 2.23.3 ci-dessus (14^{ème} résolution), et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires (articles L.225-209 et R.225-150 et suivants du Code de commerce), le Conseil d'administration disposant alors des pouvoirs requis en pareille matière.

2.24.2. Autorisation d'augmenter le capital de la Société

Les délégations de compétence consenties par l'Assemblée générale du 17 juin 2011 en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital selon certaines conditions étaient consenties pour 24 mois. Il est proposé de reconduire ces dispositions pour une durée de 26 mois.

2.24.3. Autorisation d'attribution d'option de souscription et / ou achat d'actions ainsi que d'attribution d'actions gratuites

Les délégations de compétence consenties par l'Assemblée générale du 17 juin 2011 dans le cadre d'attribution d'options de souscription et/ou achat d'actions ainsi que d'attribution d'actions gratuites étaient consenties pour 38 mois et vont arriver à expiration : il est proposé de reconduire ces dispositions.

2.24.4. Transfert du siège social

Dans le cadre de son projet immobilier, la Société transfère son siège social dans les nouveaux locaux à compter du 7 juillet 2014.

2.25. Approbation des comptes et des résolutions

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner au Conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice social 2013 et de voter en faveur des résolutions soumises aux votes des actionnaires.

Fait à Vern Sur Seiche

Le 19 mars 2013

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1 : RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En Euros	2009	2010	2011	2012	2013
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 271 659	1 283 225,50	1 283 225,50	1 283 225,50	1 286 225,50
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 543 318	2 566 451	2 566 451	2 566 451	2 572 451
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 564 577	33 393 015	33 927 198	41 530 213	45 806 817
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 767 333	3 278 645	(838 338)	2 652 702	1 342 263
Impôts sur les bénéfices	(1 210 895)	(806 588)	(1 542 997)	(1 960 859)	(2 066 421)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	16 900	624 601	0	369 387	0
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2 099 141	2 512 907	(615 261)	3 027 412	2 002 763
Résultat distribué ⁽¹⁾	0	256 645	0	333 639	206 276
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	1,16	1,35	0,27	1,65	1,33
Résultats après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	0,83	0,98	(0,24)	1,18	0,78
Dividende distribué à chaque action ⁽¹⁾	0,00	0,10	0,00	0,13	0,08
PERSONNEL					
Effectif salariés fin d'exercice	200	234	246	264	290
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽²⁾	8 426 670	9 603 382	10 728 651	11 792 501	13 015 316
Versements au titre des avantages sociaux	4 079 641	4 571 368	5 214 483	5 832 446	6 211 151

¹ Pour l'exercice dont les comptes sont soumis à approbation : montant proposé par le Conseil.

² Au titre de l'exercice 2013, le CICE est de 184 K€

ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Administrateur	Adresse	Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice clos le 31 décembre 2013
<p>Christian QUEFFELEC, Président Directeur Général Président du Conseil d'administration né le 3 septembre 1955 à Quimper (29) Administrateur</p>	<p>La Suzanne 35410 Nouvoitou</p>	<p>Administrateur et Président d'Astellia Inc. Administrateur d'Astellia do Brasil Ltda Administrateur d'Astellia South Africa (Pty) Ltd Administrateur d'Astellia Telecom (Pty) Ltd Administrateur d'Astellia Asia (Pte) Ltd Administrateur et Président d'Astellia Middle East S.A.L.</p>
<p>Frédéric VERGINE Directeur Général délégué né le 17 mars 1967 à Montpellier (34) Administrateur</p>	<p>4 rue du Grand Rocher 35410 Veneffles</p>	<p>Administrateur d'Astellia Inc. Administrateur d'Astellia Telecom (Pty) Ltd</p>
<p>Julien LECOEVRE Directeur Général délégué né le 9 juin 1969 à Paris (75) Administrateur</p>	<p>8 rue Manoir de Gaudon 35770 Vern sur Seiche</p>	<p>Administrateur d'Astellia Inc.</p>
<p>Emmanuel AUDOUSSET Directeur Business Development né le 16 mars 1960 à Neuilly / Seine (92) Administrateur</p>	<p>1 allée Louis Juvet 92600 Asnières</p>	<p>Vice Président d'Astellia Inc.</p>
<p>Yves ANSQUER né le 13 juillet 1967 à Dineault (29) Administrateur</p>	<p>La Clarlais 35150 Amanlis</p>	<p>Directeur Administratif et Financier LUCEO SA</p>
<p>Jacques MEHEUT né le 20 août 1949 à Créteil (94) Administrateur</p>	<p>8 avenue Roger Salengro 92290 Chatenay-Malabry</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance d'Awox</p>
<p>SAS GO CAPITAL RCS 445 284 458 Rennes Représentée par M. Eric COZANET né le 10 mars 1956 à Rennes (35) Administrateur</p>	<p>24 boulevard de Beaumont 35000 Rennes</p>	<p>Président du Directoire de GO Capital ; Représentant permanent de GO Capital aux Conseils d'administration de : Agrauxine (SAS), Open Portal Software (SA), Prévia (SA), Quertech Ingénierie (SA); aux comités de direction d'Alcuin (SAS), Bretagne Telecom (SAS), Gravity Partners Group (SAS), Iris RFIS (SAS).</p>
<p>TIC Consultants S.A.S. RCS 528 975 808 RCS Paris Représentée par M. Jean-Pierre Dumolard né le 15 avril 1954 à Toulouse (31) Administrateur</p>	<p>11 place du Général Catroux 75017 Paris</p>	<p>Gérant de TIC Partners (SARL) Président de : TIC Consultants (SAS) et Saftor (SAS) Administrateur d'Ekinops (SA), Aragon eRH (SAS), Netatmo (SAS) et Kyemo (SA)</p>

ANNEXE 3 : RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations totales incluent les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par toute entité du Groupe, cette rémunération comprenant pour certains mandataires une partie fixe et une partie variable, la ventilation entre ces deux parties est indiquée. Les montants indiqués ci-dessous s'entendent des montants bruts, en euros, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Nom	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable ⁽¹⁾	Avantage en nature ⁽²⁾	Total
Christian Queffelec	2013	110 000	0	1 695	111 695
	2012	95 000	15 146	1 775	111 921
	2011	95 000	0	1 727	96 727
Frédéric Vergine	2013	94 000	6 000	1 960	101 960
	2012	85 000	21 146	2 053	108 199
	2011	84 999	5 000	1 997	91 996
Julien Lecouvre	2013	84 500	0	1960	86 460
	2012	77 000	15 146	2 053	94 199
	2011	77 000	0	1 997	78 997
Emmanuel Audousset ⁽³⁾	2013	89 004	35 122	NA	124 126
	2012	86 316	65 056	NA	151 372
	2011	86 316	53 688	NA	140 004
Yves Ansquer	2011-2013	Néant	Néant	Néant	Néant
Jacques Méheut ⁽⁴⁾	2013	Néant	24 000	Néant	24 000
	2012	Néant	24 000	Néant	24 000
	2011	Néant	24 000	Néant	24 000
GO CAPITAL ⁽⁵⁾	2011-2013	Néant	Néant	Néant	Néant
TIC Consultants ⁽⁶⁾	2013	Néant	18 000	Néant	18 000
	2012	Néant	21 000	Néant	24 000
	2011	Néant	21 000	Néant	21 000

(1) Ce montant inclut la rémunération variable et les primes exceptionnelles. Pour Emmanuel Audousset, la rémunération variable est définie dans le contrat de travail de Directeur Business Development et liée à des objectifs annuels. Pour MM. Queffelec, Lecouvre et Vergine, elle est décidée en Conseil d'administration, plafonnée et est fonction du résultat de l'entreprise.

(2) La Société a souscrit au profit de Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecouvre un contrat d'assurance indemnisant ces derniers en cas de révocation de leurs fonctions de directeur général ou directeur général délégué de la Société. Les primes versées par la Société constituent le seul avantage en nature dont bénéficient les dirigeants.

(3) Emmanuel Audousset est administrateur depuis le 20 mars 2007. Il n'a jamais reçu de rémunération au titre d'un quelconque mandat social. La rémunération perçue visée dans ce tableau l'a donc été uniquement au titre de son contrat de travail.

(4) Jacques Méheut a été coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 janvier 2010 (rémunération = jetons de présence).

(5) La société GO Capital (anciennement Grand Ouest Gestion) représentée par M. Eric Cozanet, son Président, a été nommée administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 juin 2008.

(6) La société TIC Consultants (anciennement TIC Partners) représentée par M. Jean-Pierre Dumolard, son Président, a été cooptée lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 juillet 2008 (rémunération = jetons de présence).

ANNEXE 4 : OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Les opérations réalisées sur les titres détenus par les dirigeants et administrateurs portées à la connaissance de la Société sont :

Identification	Opérations																																
Christian QUEFFELEC Président et Directeur Général	Pas d'opérations dépassant 5 000 € en cumulé																																
Frédéric VERGINE Directeur Général Délégué et Administrateur	Néant																																
Julien LECOEUVRE Directeur Général Délégué et Administrateur	Néant																																
Emmanuel AUDOUSSET Directeur Business Development et Administrateur	Néant																																
Yves ANSQUER Administrateur	Néant																																
Jacques MEHEUT Administrateur	Néant																																
Jean-Pierre DUMOLARD Représentant permanent de TIC Consultants Administrateur	Néant																																
Eric COZANET Représentant permanent de GO CAPITAL Administrateur	Cessions d'actions 2013 : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Nb d'actions</th> <th>P.U. €</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 mai</td> <td>572</td> <td>15.2 €</td> <td>8 694,40 €</td> </tr> <tr> <td>9 mai</td> <td>356</td> <td>15.2 €</td> <td>5 411,20 €</td> </tr> <tr> <td>10 mai</td> <td>50</td> <td>15.2 €</td> <td>760,00 €</td> </tr> <tr> <td>15 mai</td> <td>40</td> <td>15.2 €</td> <td>608,00 €</td> </tr> <tr> <td>17 mai</td> <td>66</td> <td>15.2 €</td> <td>1 003,20 €</td> </tr> <tr> <td>31 mai</td> <td>5</td> <td>15.2 €</td> <td>76,00 €</td> </tr> <tr> <td>17 juin</td> <td>241</td> <td>15.2 €</td> <td>3 663,20 €</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Nb d'actions	P.U. €	Montant	3 mai	572	15.2 €	8 694,40 €	9 mai	356	15.2 €	5 411,20 €	10 mai	50	15.2 €	760,00 €	15 mai	40	15.2 €	608,00 €	17 mai	66	15.2 €	1 003,20 €	31 mai	5	15.2 €	76,00 €	17 juin	241	15.2 €	3 663,20 €
Date	Nb d'actions	P.U. €	Montant																														
3 mai	572	15.2 €	8 694,40 €																														
9 mai	356	15.2 €	5 411,20 €																														
10 mai	50	15.2 €	760,00 €																														
15 mai	40	15.2 €	608,00 €																														
17 mai	66	15.2 €	1 003,20 €																														
31 mai	5	15.2 €	76,00 €																														
17 juin	241	15.2 €	3 663,20 €																														

ANNEXE 5 : ETAT DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. ETAT DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL :

Les assemblées générales mixtes du 17 juin 2011 et du 14 juin 2013 ont octroyé au Conseil d'administration les délégations de compétence ou de pouvoirs en vue d'augmenter le capital social suivantes :

	Durée de validité Date de fin	Plafond autorisé en valeur nominale ou pourcentage du capital à la date d'attribution
<u>1 - AGM du 17 juin 2011 – 12^{ème} résolution :</u> Autorisation donnée au Conseil d'administration afin de consentir des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la Société	38 mois 16 août 2014	6%
<u>2 – AGM du 17 juin 2011 – 13^{ème} résolution :</u> Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	38 mois 16 août 2014	4%
<u>3 – AGM du 14 juin 2013 – 7^{ème} résolution :</u> Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.225-209 – 1 et suivants du Code de commerce à l'effet de racheter en une ou plusieurs fois un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de rachat de ces actions par le Conseil d'administration	18 mois 13 déc. 2014	10%
<u>4 – AGM du 14 juin 2013 – 9^{ème} résolution :</u> Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société	24 mois 14 juin 2015	700 000 euros
<u>5 – AGM du 14 juin 2013 – 10^{ème} résolution :</u> Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par offre au public, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société.	24 mois 14 juin 2015	700 000 euros

- (1) La première délégation relative à l'attribution d'options de souscription d'actions de la Société a été partiellement utilisée par les Conseils d'administration du 27 juillet 2011, du 2 février 2012 et du 31 janvier 2013 et décrite dans le présent rapport de gestion. La description et le suivi des options attribuées sont repris dans la section 2.2.1.2 de l'annexe aux comptes 2013.
- (2) La deuxième délégation relative à l'attribution d'actions gratuites a été partiellement utilisée par les Conseils d'administration du 27 juillet 2011, du 2 février 2012, du 31 janvier 2013, du 14 juin 2013 et du 5 février 2014 et décrite dans le présent rapport de gestion. La description et le suivi des actions attribuées sont repris dans la section 2.2.1.3 de l'annexe aux comptes 2013.
- (3) La troisième délégation de compétence visée ci-dessus n'a pas été utilisée à ce jour.
- (4) La quatrième délégation de compétence visée ci-dessus n'a pas été utilisée à ce jour.
- (5) La cinquième délégation de compétence visée ci-dessus n'a pas été utilisée à ce jour.

2. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS :

Conformément à l'article L.225-129-5 et à l'article R.225-116 du Code de commerce, il est communiqué à l'Assemblée générale les opérations d'attributions d'options de souscription d'actions de la société durant l'exercice 2013 :

La première délégation relative à l'attribution d'options de souscription d'actions de la Société a été partiellement utilisée par le Conseil d'administration du 31 janvier 2013, et décrite dans le présent rapport de gestion. La description et le suivi des options de souscription attribuées sont repris dans la section 2.2.1.2 de l'annexe aux comptes 2013. A ce titre, nous vous indiquons que la dernière utilisation de cette délégation par votre Conseil est la suivante :

- Lors de sa réunion du 31 janvier 2013, le Conseil d'administration agissant en délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011 a décidé d'attribuer 24 000 options de souscription au profit d'une certaine catégorie de salariés de la Société. Le prix de l'option a été fixé à 15,08 euros. La date à partir de laquelle les options pourront être exercées a été fixée au 1^{er} février 2015 ; la date d'expiration desdites options étant fixée au 31 janvier 2019.

3. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES :

Conformément à l'article L.225-129-5 et à l'article R.225-116 du Code de commerce, il est communiqué à l'Assemblée générale les opérations d'attributions d'actions gratuites de la société durant l'exercice 2013 :

La deuxième délégation relative à l'attribution d'actions gratuites a été partiellement utilisée par les Conseils d'administration du 31 janvier 2013, du 14 juin 2013 et du 5 février 2014 et décrite dans le présent rapport de gestion. La description et le suivi des actions attribuées sont repris dans la section 2.2.1.3 de l'annexe aux comptes 2013. A ce titre, nous vous indiquons que les dernières utilisations de cette délégation par votre Conseil sont les suivantes :

- Lors de sa réunion du 31 janvier 2013, le Conseil d'administration agissant en délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011 a décidé d'attribuer 15 000 actions gratuites au profit d'une certaine catégorie de salariés de la Société. La date d'acquisition de ces actions gratuites a été fixée au 1^{er} février 2015.
- Lors de sa réunion du 14 juin 2013, le Conseil d'administration agissant en délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'une somme de 3 000 euros afin de le porter de la somme de 1 283 225,50 euros à 1 286 225,50 euros par incorporation de pareil montant prélevé sur le compte « réserves statutaires ». En représentation de cette augmentation de capital, il a été créé 6 000 actions gratuites nouvelles d'une valeur nominale de 50 centimes d'euro chacune, attribuées définitivement à une certaine catégorie de salariés de la Société.
- Lors de sa réunion du 5 février 2014, le Conseil d'administration agissant en délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'une somme de 3 000 euros afin de le porter de la somme de 1 286 225,50 euros à 1 289 225,50 euros par incorporation de pareil montant prélevé sur le compte « réserves statutaires ». En représentation de cette augmentation de capital, il a été créé 6 000 actions gratuites nouvelles d'une valeur nominale de 50 centimes d'euro chacune, attribuées définitivement à une certaine catégorie de salariés de la Société.

ANNEXE 6 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

► MGA Audit

Représenté par M. Michel GOURITEN
8 Quai de Tréguier - 29600 Morlaix

Montant des honoraires (euros)	2013	2012	2011	Commentaires
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	28 200	24 500	24 000	
Certification comptes consolidés	3 000	3 000	3 250	
Autres prestations liées à la mission de commissaire aux comptes	5 736	1 014	2 000	
Total	36 936	28 514	29 250	

► Ernst & Young et Autres

Représenté par M. Guillaume RONCO
Immeuble Eolios - ZAC La Courrouze - 3 rue Louis Braille - CS 10847 - 35208 Rennes Cedex

Montant des honoraires (euros)	2013	2012	2011	Commentaires
Co-commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	23 000	17 500	16 000	
Certification comptes consolidés	3 000	3 000	3 250	
Autres prestations liées à la mission de commissaire aux comptes	28 207	1 500		Croissance externe
Total	54 207	22 000	19 250	

II. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS 2013

Bilan

SA Astellia

Au : 31/12/2013

N° SIRET: 42878024100041

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2012		
Capital souscrit non appelé							
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Total	1 060 179 4 007 365 5 067 544	808 252 808 252	251 926 4 007 365 4 259 291	323 785 4 007 365 4 331 150	
	Corporel	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes Total	17 165 1 510 667 1 493 314 610 865 3 632 014	15 825 1 310 634 1 010 467 2 336 927	1 340 200 033 482 847 610 865 1 295 087	2 003 364 039 566 619 932 662	
	Financier (2)	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières Total	687 882 1 662 919 5 440 137 229 2 493 470	37 692 794 848 832 541	650 189 868 070 5 440 137 229 1 660 928	428 399 1 024 540 5 440 142 062 1 600 442	
	Total de l'actif immobilisé		11 193 029	3 977 721	7 215 307	6 864 255	
	Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Total	3 752 592 3 752 592	695 480 695 480	3 057 111 3 057 111	2 354 805 2 354 805
		Créances (3)	Avanc. acomptes versés / commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Total	198 728 33 092 615 4 785 633 37 878 249	1 449 809 1 449 809	31 642 805 4 785 633 36 428 439	29 468 26 436 762 2 600 761 29 037 523
		Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 13 603) Instruments de trésorerie Disponibilités Total	2 623 603 9 291 884 11 915 487	11 915 487	2 623 603 9 291 884 11 915 487	8 225 177 4 606 053 12 831 230
		Charges constatées d'avance		767 051		767 051	528 556
		Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		54 512 108	2 145 290	52 366 818	44 781 585
	Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursements des emprunts Ecart de conversion actif		303 017		303 017	180 771	
Total de l'actif		66 008 155	6 123 011	59 885 144	51 826 611		
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)				1 666 419 4 153 724			
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients		

Bilan

SA Astellia

Au : 31/12/2013

EUR

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé : 1 286 225)	1 286 225	1 283 225
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 124 435	11 124 435
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	128 322	128 322
	Réserves statutaires	15 744 442	13 668 732
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		(615 260)
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	2 002 763	3 027 411	
Situation nette avant répartition	30 286 189	28 616 866	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	87 337	115 285	
Total	30 373 526	28 732 151	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	303 017	180 771
	Provisions pour charges	116 580	134 900
	Total	419 598	315 672
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	2 867 799	2 457 412
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 069	3 274
	Total	2 870 869	2 460 686
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	12 575 277	5 678 482
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 768 634	4 348 267
	Dettes fiscales et sociales	4 768 335	5 697 481
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 860	
Autres dettes	416 440	622 154	
Instruments de trésorerie			
Total	10 960 270	10 667 903	
Produits constatés d'avance	2 665 407	3 836 968	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	29 071 824	22 644 041	
Ecarts de conversion passif	20 194	134 746	
Total du passif	59 885 144	51 826 611	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	1 645 578	1 865 563	
à moins d'un an	14 850 968	15 099 995	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	504 251	3 053	
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SA Astellia

Périodes 01/01/2013 31/12/2013 Durées 12 mois
01/01/2012 31/12/2012 12 mois

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue { Biens	6 470 479	21 547 710	28 018 189	23 374 472
	{ Services	4 245 301	13 543 326	17 788 627	18 155 741
	Chiffre d'affaires net	10 715 780	35 091 036	45 806 816	41 530 213
	Productions stockées			210 661	181 979
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			4 590	10 066
	Subventions d'exploitation			1 410 729	1 019 984
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			7 604	28 352
	Autres produits				
		Total	47 440 401	42 770 596	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats				
	{ Variations de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats			8 733 558	4 288 186
	{ Variations de stocks			(732 391)	256 973
	Autres achats et charges externes (3)			16 028 434	14 925 305
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 613 068	2 251 708
	Salaires et traitements			13 015 316	11 792 501
	Charges sociales			6 211 151	5 832 446
	- sur immobilisations { amortissements			835 571	796 012
	{ provisions				
Dotations d'exploitation - sur actif circulant			1 904 965	1 007 163	
- pour risques et charges					
Autres charges			151 859	245 219	
		Total	47 761 533	41 395 516	
Résultat d'exploitation			A	(321 132)	1 375 080
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)		25 102	27 650	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)		21 032	13	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		1 205 312	939 422	
	Différences positives de change		397 442	551 258	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		138 201	171 929	
		Total	1 787 090	1 690 273	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		1 097 866	1 205 312	
	Intérêts et charges assimilées (5)		30 934	39 615	
	Différences négatives de change		502 539	448 573	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Total	1 631 340	1 693 501	
Résultat financier			D	155 749	(3 227)
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)			E	(165 382)	1 371 853

Compte de résultat

SA Astellia

Périodes 01/01/2013 31/12/2013 Durées 12 mois
01/01/2012 31/12/2012 12 mois

EUR

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	201 026	139 730
	Reprises sur provisions et transferts de charges	65 367	37 222
	Total	266 393	176 953
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	94 588	56 166
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	49 435	56 691
	Total	144 024	112 867
Résultat exceptionnel		F 122 369	64 086
Participation des salariés aux résultats		G 20 644	369 387
Impôt sur les bénéfices		H (2 066 420)	(1 960 859)
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)		2 002 763	3 027 411
Renvois			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Comptabilité tenue en euros

1. FAITS MAJEURS

1.1. Evènements principaux de la période

Les faits significatifs survenus au cours de la période sont les suivants :

1.1.1. Emprunts nouveaux

Il y a eu un emprunt sur la période à hauteur de 600 K€.

1.1.2. Nouveaux locaux pour 2014

Siège social : la Société a réalisé la pause de la première pierre de ses nouveaux « locaux 2014 » le 4 juillet dernier. Ces nouveaux locaux situés dans la banlieue rennais regrouperont les deux sites rennais actuels.

Bureaux parisiens : la Société a prévu de déplacer ces locaux parisiens d'Asnières à Puteaux au cours du premier trimestre 2014.

1.1.3. Filiale au Liban

La Société a créé une nouvelle filiale pour son développement international, située au Liban.

Astellia Middle East S.A.L. a été créée le 13 février 2013 et immatriculée le 15 février 2013 au registre du commerce de Beyrouth sous le numéro 1806559.

1.1.4. Mise en place d'un nouveau système d'information

Dans la continuité de sa réflexion initiée en 2012, la société a démarré son nouveau projet de système d'information.

Le choix de l'intégrateur et de la solution a été réalisé sur le premier semestre 2013. La mise en production des premiers modules est prévue pour le 2 avril 2014 et la fin du projet est attendue pour fin 2014.

1.1.5. Attribution d'option de souscription d'actions et d'actions gratuites

Une attribution d'option de souscription d'actions et d'actions gratuites a été réalisée par le Conseil d'administration du 31 janvier 2013 sous délégation de l'Assemblée générale du 17 juin 2011 (cf. § 2.2.1.2 et 2.2.1.3).

1.1.6. Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal est actuellement en cours sur les années 2010, 2011 et 2012. L'année 2010 n'a fait l'objet d'aucun redressement.

1.1.7. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes semestriels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Les chiffres présentés sont en euros arrondis à l'euro le plus proche sauf spécifications contraires.

2.1. Actif

2.1.1. Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	dont composants	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORPORELS								
Frais d'établissement et de développement		-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immo. Incorporelles		6 286 664	-	215 923	-	1 435 043	5 067 544	-
Total 1		6 286 664	-	215 923	-	1 435 043	5 067 544	-
CORPORELLES								
Terrains								
Constructions								
Sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur sol d'autrui	-	17 166	-	-	-	-	17 166	-
Instal. générales, agenc. et aménag. des constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage ind.		1 505 239	-	244 375	-	238 947	1 510 668	-
Autres immob. Corporelles								
Installations générales, agencets, aménagts, divers		404 593	-	-	-	-	404 593	-
Autre matériel de transport		6 639	-	-	-	-	6 639	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 011 860	-	154 573	-	84 349	1 082 083	-
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	610 866	-	-	610 866	-
Avances et acomptes		-	-	-	-	-	-	-
Total 2		2 945 496	-	1 009 814	-	323 296	3 632 014	-
FINANCIERES								
Participations évaluées par mise en équivalence		-	-	-	-	-	-	-
Autres participations		2 515 174	-	221 790	-	386 162	2 350 801	-
Autres titres immobilisés		5 440	-	-	-	-	5 440	-
Prêt & autres immobilisations financières		142 062	-	3 551	-	8 384	137 229	-
Total 3		2 662 676	-	225 341	-	394 546	2 493 470	-
TOTAL GENERAL (1+2+3)		11 894 836	-	1 451 078	-	2 152 885	11 193 029	-

2.1.2. Tableau des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
INCORPORELS				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immo. Corporelles	1 955 514	287 782	1 435 043	808 252
Total 1	1 955 514	287 782	1 435 043	808 252
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre	-	-	-	-
Sur sol d'autrui	15 163	663	-	15 825
Instal. générales, agenc. et aménag. des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage ind.	1 141 200	320 799	151 364	1 310 635
Autres immob. Corporelles				
Installations générales, agencets, aménagts, divers	182 991	64 153	-	247 144
Autre matériel de transport	5 660	612	-	6 272
Matériel de bureau et informatique, mobilier	667 821	173 579	84 349	757 051
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total 2	2 012 834	559 806	235 713	2 336 927
TOTAL GENERAL (1+2)	3 968 348	847 588	1 670 757	3 145 179

ASTELLIA

Rapport annuel 2013

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
INCORPORELS							
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immob. Corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total 1	-	-	-	-	-	-	-
CORPORELLES							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-	-
Sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencement et aménagement	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage ind.	-	12 936	-	-	45 518	-	32 582
Autres immob. Corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements, divers	-	121	-	-	1 643	-	1 522
Autre matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	24 362	-	-	18 206	-	6 156
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-	-
Total 2	-	37 419	-	-	65 367	-	27 949
TOTAL GENERAL (1+2)	-	37 419	-	-	65 367	-	27 949

2.1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1. Logiciels et Dépôt de marque

Logiciels : valeurs brutes = 1 059 924 euros (valeurs nettes : 251 926 euros)

Marque : valeurs brutes = 255 euros, totalement amortie.

2.1.3.2. Amortissement

Parmi les immobilisations incorporelles, seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement calculé en fonction de leur durée d'utilisation par l'entreprise, à savoir :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans
Brique de logiciel technologique	Linéaire	5 ans

2.1.3.3. Frais de recherche et de développement

Les coûts de développement sont intégralement comptabilisés en charges.

Au 31 décembre 2013, les montants correspondants au Crédit d'Impôt Recherche représentent 6 791 258 euros.

2.1.3.4. Fonds commercial

Les éléments inscrits en « fonds commercial » sont les suivants :

- Clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation, acquise le 01/04/2000.

Valeur : 15 244 euros.

- Éléments incorporels du fonds de commerce de recherche, développement, étude, conception, fabrication et commercialisation de produits et services dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications apportés par la SA Qositel par voie de fusion absorption le 20/12/2002.

Valeur : 2 500 000 euros.

- Est également inscrit dans la rubrique du fonds de commerce le mali de confusion lié à l'opération de confusion de patrimoine de la filiale ACURIO.

Valeur : 1 492 120 euros

2.1.3.5. Dépréciation

Modalités de dépréciation

La valeur des logiciels souches développés par QOSITEL et ACURIO sera attestée par le maintien d'une commercialisation significative dans le domaine de compétence couvert par ces savoir-faire logiciels.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs indices de perte de valeur viendraient à se révéler, la Société apprécierait le niveau de dépréciation nécessaire à la sincérité de ses comptes annuels.

Au 31 décembre 2013, aucun indice de perte de valeur notable d'un actif incorporel ne permet d'envisager une dépréciation de ces éléments.

2.1.4. Immobilisations corporelles

2.1.4.1. Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.2. Amortissement

Le plan d'amortissement de chaque immobilisation dépend de sa propre utilisation ainsi que des avantages économiques qu'elle procure.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Réseau informatique interne	Linéaire	de 3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	de 8 à 10 ans

L'amortissement dégressif est retenu en tant qu'amortissement économique pour certaines immobilisations, notamment pour le matériel informatique.

La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est inscrite en amortissement dérogatoire pour une valeur au 31 décembre 2013 de 87 337 euros.

2.1.5. Immobilisations financières

2.1.5.1. Titres de filiales et participations

Liste des filiales et participations :

Tableau page suivante

ASTELLIA

Rapport annuel 2013

Informations financières sur les filiales et participations	cours en Euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte de la période)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	31/12/2013				Brute	Nette	Bruts	Nets				
<u>ASTELLIA INC</u>												
En dollars US		51 000	-2 719 031	100,00%	51 000				8 294 611	678 570		
En Euros	1,37391		-1 979 046		37 693	Déprécié à 100%		1 662 919	794 849	6 037 230	493 897	
<u>ASTELLIA DO BRASIL LTDA</u>												
En réal Brésilien		940 000	117 186	99,89%	939 000				647 068	29 373		
En Euros	3,2576		35 973		310 720				198 633	9 017		
<u>ASTELLIA SOUTH AFRICA(PTY) LTD</u>												
En Rand Sud Africain		300 000	453 886	100,00%	300 000				2 938 808	124 317		
En Euros	14,566		31 161		26 758				201 758	8 535		
<u>ASTELLIA TELECOM (PVT)</u>												
En Roupies		200 000	14 911 234	95,00%	190 000				51 491 091	6 795 402		
En Euros	85,366		174 674		3 306				603 180	79 603		
<u>ASTELLIA ASIA PTE. LTD</u>												
En dollars Singapouriens		150 000	31 416	100,00%	150 000				938 892	44 809		
En Euros	1,7414		18 041		87 615				539 160	25 732		
<u>ASTELLIA MIDDLE EAST</u>												
En dollars US		300 000	0	100,00%	300 000				1 341 108	-647		
En Euros	1,37391		0		221 790				976 125	-471		

Les dépréciations des titres des filiales sont appréciées au cas par cas et prennent notamment en compte la situation nette.

Le prêt relatif à Astellia Inc. prend en compte un écart de conversion actif de 869,32 euros (Cf. § 2.1.7.2)

2.1.5.2. Informations complémentaires relatives à l'opération de confusion de patrimoine de la société Acurio.

Affectation extra-comptable du mali technique aux actifs sous-jacents apportés.

Identification du bien	Valeur comptable sociale (1)	Valeur réelle (2)	Plus value latente (2)-(1)	Affectation du mali au prorata des plus values latentes et dans la limite de celles-ci
Actifs figurant dans le compte de l'absorbée :	Néant			
Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée :	Néant			
Logiciel souche développé par ACURIO	Néant	1 492 120	1 492 120	1 492 120
TOTAL	Néant	1 492 120	1 492 120	1 492 120

2.1.5.3. Autres créances

Classement par échéances

ETAT DES CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 662 919	1 662 919	
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	137 229	3 500	133 182

Postes du bilan relatifs aux filiales

BILAN	Astellia Inc	Astellia Do Brasil	Astellia South Africa	Astellia Telecom	Astellia Asia	Astellia Middle East
Créances rattachées à des participations	1 551 462					
Provision	(739 476)					
Soit créances rattachées nettes	811 987	0	0	0	0	0
Intérêts sur créances rattachées	111 457					
Provision	(55 373)					
Soit intérêts nets sur créances rattachées	56 084	0	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0					
Provision	0					
Soit compte client net	0	0	0	0	0	0
Créances clients non provisionnées	3 075 473	0	0	352 435	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 630	105 034	21 980	396 349	69 196	348 925

COMPTE DE RESULTAT	Astellia Inc	Astellia Do Brasil	Astellia South Africa	Astellia Telecom	Astellia Telecom	Astellia Middle East
Charges d'exploitation						
Frais commerciaux	213 074	228 397	227 833	679 193	562 324	999 690
Reprise provision client	263 925					
Dotations provision client	0					
Produits d'exploitation						
Vente d'équipement, logiciel et services	4 559 508					
Transfert de charges du personnel	70 811					
Cession d'immobilisations	14 717					
Charges financières						
Dot. Prov. sur créances rattachées	739 476					
Dot. Prov. intérêts sur créances rattachées	55 373					
Dot. Prov. pour risque de change	869			115 340		
Produits financiers						
Reprise prov. sur créances rattachées	981 363					
Reprise prov. intérêts sur créances rattachées	43 177					
Intérêts sur créances rattachées	25 102					
Reprise prov. pour risque de change			1 421	13 672		

Les montants provisionnés (à 50%) pour Astellia Inc. sont ceux comptabilisés jusqu'au 31/12/2012. Les montants non provisionnés relatifs à Astellia Inc. font apparaître un risque non couvert à hauteur des montants suivants :

- 811 987 euros au titre des créances rattachées,
- 56 084 euros au titre des intérêts courus.

Au titre de l'exercice 2013, la société Astellia Inc. à rembourser à sa Mère :

- 550 000 USD de prêts (contrepartie euros lors du paiement : 386 162 euros),
- 379 781 euros au titre des *Managements fees*,
- Les provisions associées ont été reprises.

2.1.6. Stocks

2.1.6.1. Etat des stocks

Catégories de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	3 752 592	695 480	3 057 112
TOTAL	3 752 592	695 480	3 057 112

Méthode de dépréciation utilisée :

La dépréciation s'apprécie par article selon leur degré d'obsolescence technique.

Cette dernière est appréciée par les services techniques de la Société.

Les taux de dépréciation sont compris entre 25% et 100%.

2.1.6.2. Evaluation des stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, après déduction des remises rabais commerciaux obtenus et y compris les droits de douane et taxes non récupérables.

2.1.7. Créances

2.1.7.1. Classement par échéances

ETAT DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	1 449 810	1 449 810	
Autres créances clients	31 642 806	31 642 806	
Créances représentatives de titres prêtés	-		
Personnel et comptes rattachés	6 388	6 388	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 140	27 140	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfiques	4 217 581	63 857	4 153 724
Taxe sur la valeur ajoutée	523 846	523 846	
Autres impôts, taxes et versement assimilés	-		
Divers			
Groupe et associés	-		
Débiteurs divers	10 679	10 679	
Charges constatées d'avance	767 051	767 051	
Total	38 645 300	34 491 576	4 153 724

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des Remboursements obtenus en cours d'exercices

Prêts et avances consentis aux associés

Impôts sur les bénéfiques :

A 1 an au plus :	Acomptes IS	34 813 euros
	Crédit d'impôt apprentissage	1 733 euros
	Crédit d'impôt famille	27 311 euros
A plus d'1 an :	Crédit d'impôt recherche : 2012	1 932 484 euros
	Crédit d'impôt recherche : 2013	2 037 377 euros
	Crédit d'impôt compétitivité	183 863 euros

Le crédit d'impôt compétitivité (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

2.1.7.2. Autres informations significatives

► Créances ayant enregistré un écart de conversion en monnaie étrangère

Les créances en dollars US comptabilisées à hauteur de 7 863 640 euros ont fait l'objet :

D'un écart de conversion passif de : 1 639 €

D'un écart de conversion actif de : 186 809 €

Ce dernier a fait l'objet d'une provision pour perte de change.

Cours du dollar US au 31 décembre 2013 : 1,3791 euros.

Les prêts en dollars US comptabilisés à hauteur de 1 551 462.33 euros ont fait l'objet :

D'un écart de conversion actif de : 869 €

Ce dernier a fait l'objet d'une provision pour perte de change.

Cours du dollar US au 31 décembre 2013 : 1,3791 euros.

Les créances en roupies indiennes comptabilisées à hauteur de 454 103 euros ont fait l'objet :

D'un écart de conversion passif de : 13 672 €

D'un écart de conversion actif de : 115 340 €

Ce dernier a fait l'objet d'une provision pour perte de change.

Cours de la roupie indienne au 31 décembre 2013 : 85,366 euros.

► Dettes ayant enregistré un écart de conversion en monnaie étrangère

Les dettes en dollars US comptabilisées à hauteur de 176 171 euros ont fait l'objet :

D'un écart de conversion passif de : 3 438 €

Cours du dollar US au 31 décembre 2013 : 1,3791 euros

Les dettes en ZAR comptabilisées à hauteur de 21 980 euros ont fait l'objet :

D'un écart de conversion passif de : 1 421 €

Cours du ZAR au 31 décembre 2013 : 14,566 euros

Les dettes en couronnes tchèques comptabilisées à hauteur de 6 916 euros ont fait l'objet :

D'un écart de conversion passif de : 25 €

Cours du CZK au 31 décembre 2013 : 27,427 euros

2.1.8. Disponibilités et divers

2.1.8.1. Différences d'évaluation sur valeurs mobilières de placement

► Diverses valeurs mobilières :

Il n'y a pas d'OPCVM au 31 décembre 2013.

2.1.8.2. Comptes bancaires en devises

Au 31 décembre le compte bancaire courant en dollars fait ressortir un solde de 10 178 189 dollars, soit une contre valeur en euros de 7 380 313 euros pour un taux moyen du dollar de 1,3791.

L'application du taux du 31 décembre 2013 de 1,3791 induit une perte de change de 196 854 € comptabilisée en charges financières.

2.1.9. Contrat de liquidités

La Société a conclu un contrat de liquidités avec la société de bourse Portzamparc suite à son changement de compartiment sur Alternext.

Au 31 décembre, la situation du contrat de liquidités est la suivante :

Comptes concernés	Désignation	Montant au 31 décembre 2013
502 Actions propres	Cf détail ci-dessous	13 603
512 Contrat de liquidités	Argent du contrat non investi en actions	16 859
Total du contrat de liquidité		30 462

Le compte actions propres tient compte au 31 décembre 2013 d'une moins value à hauteur de 485 euros.

Détail des actions propres, situation au 31 décembre 2013

Nom de l'intermédiaire	Nombre de titres	PR en Euros	valorisation historique	Cours au 31/12/2013	valorisation	Ecart de cours
PORTZAMPARC	1115	12.6353	14 088	12,20	13 603	(485)

2.1.10. Comptes de régularisation

2.1.10.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 767 051 euros.

Elles se rapportent à diverses charges d'exploitation.

2.1.10.2. Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont constitués de :

Intérêts courus sur créances Groupe	111 457 euros
Clients, factures à établir	12 737 204 euros
Banques intérêts à recevoir	38 492 euros

2.2. Passif

2.2.1. Capital

	31/12/2012	Affectation résultat n-1	émission d'actions gratuites	Distribution de dividendes	Amortissements dérogatoires	résultat de la période	31/12/2013
Capital	1 283 226		3 000				1 286 226
Prime d'émission 2001	740 015						740 015
Prime d'émission 2007	7 365 082						7 365 082
Prime de fusion 2002	3 019 338						3 019 338
Réserve légale	128 323						128 323
Réserves statutaires	13 668 732	2 078 711	(3 000)				15 744 443
Report à nouveau	(615 261)	615 261					0
Résultat net	3 027 412	(2 693 972)		(333 440)		2 002 763	2 002 763
Provisions réglementées	115 286				(27 949)		87 337
Total	28 732 152	0	0	(333 440)	(27 949)	2 002 763	30 373 526

2.2.1.1. Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 2 572 451 actions de 0,50 euro de valeur nominale.

► Droit de vote des actionnaires :

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote.

L'Assemblée générale mixte du 3 décembre 2007, dans sa cinquième résolution, a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait

justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de commerce, tous les actionnaires visés qui conserveraient leurs actions postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, bénéficieraient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions en cas de réalisation de ladite condition suspensive.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Au 31 décembre 2013 la totalité des droits de vote était de 4 083 425 droits dont 1 510 974 de vote double.

► Détails de l'évolution du capital :

Date	CA/ AG	Opération	Nombre d'actions nouvelles émises	Montant nominal de l'augmentation du capital	Prime	Montant successif du capital	Nombre cumulé de titres représentatifs du capital	Nominal des actions
28/12/1999		Constitution de la société	3 812	38 120,00		38 120,00	3 812	10
05/06/2000	AG	Augmentation de capital en numéraire à personnes dénommées	4 188	41 880,00		80 000,00	8 000	10
19/04/2001	CA	Emission de 838 BSG, par décision du CA	838	8 380,00		88 380,00	8 838	10
19/06/2001	AG	Augmentation de capital par compensation de créances, réservée à Innovacom 4	2 209	22 090,00	740 015,00	110 470,00	11 047	10
20/12/2002	AG	Emission de 9 035 actions (suite à l'apport de 100% des actions de la société QOSITEL)	9 035	90 350,00	3 822 618,15	200 820,00	20 082	10
29/06/2007	AG	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime de fusion	0	803 280,00		1 004 100,00	20 082	50
29/06/2007	AG	Division du nominal par 100	0	0,00		1 004 100,00	2 008 200	0,50
14/12/2007	CA	Augmentation de capital sous forme d'un placement privé comme autorisée par l'AGE du 3/12/07	535 118	267 559,00	7 732 455,10	1 271 659,00	2 543 318	0,50
29/01/2010	CA	Augmentation de capital sous forme d'émission d'actions gratuites comme autorisée par délégation de l'AGE du 3/12/07	23 133	11 566,50		1 283 225,50	2 566 451	0,50
28/07/2013	CA	Augmentation de capital sous forme d'émission d'actions gratuites comme autorisée par délégation de l'AGE du 17/06/11	6 000	3 000,00		1 286 225,50	2 572 451	0,50

► Valeur du titre au 31 décembre 2013 :

Au 31/12/2013 la valeur du titre à la cote est de 12,20 euros

2.2.1.2. Attribution d'options de souscriptions d'actions

Plan d'Options de Souscriptions d'Actions 2011	Plan
Date de l'AG ayant autorisée les Options	17 juin 2011
Date du Conseil d'administration ayant attribué les Options	27 juillet 2012
Nombre total d'Options attribuées	12 000
Cours du titre à l'attribution de l'Option	12,28
Nominal des actions à émettre	0,50
Prix d'exercice de l'Option	12,28
Montant nominal de l'augmentation potentielle de capital	6 000,00
Montant de la prime d'émission potentielle	141 360,00
Période d'attribution pendant laquelle les Options ne peuvent être levées	27 juillet 2011 au 27 juillet 2013
Date de départ d'exercice des Options (options exerçables par tranche d'au moins 1/4)	28 juillet 2013
Date d'expiration de la période de levée d'Options	27 juillet 2017
Nombre de personnes concernées	1
Nombre de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Suivi du plan d'Options 2011	Plan
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Nombre total d'Options annulées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre total d'Options exercées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Dilution potentielle	0,47%
Plan d'Options de Souscriptions d'Actions 2012	Plan
Date de l'AG ayant autorisée les options	17 juin 2011
Date du Conseil d'administration ayant attribué les Options	2 février 2012
Nombre total d'Options attribuées	12 000
Cours du titre à l'attribution de l'Option	9,21
Nominal des actions à émettre	0,50
Prix d'exercice de l'Option	9,21
Montant nominal de l'augmentation potentielle de capital	6 000,00
Montant de la prime d'émission potentielle	104 520,00

Période d'attribution pendant laquelle les options ne peuvent être levées	02 février 2012 au 03 février 2014
Date de départ d'exercice des Options (options exerçables par tranche d'au moins 1/4)	3 février 2014
Date d'expiration de la période de levée d'Options	2 février 2018
Nombre de personnes concernées	1
Nombre de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000

Suivi du plan d'Options 2012	Plan
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Nombre total d'Options annulées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre total d'Options exercées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Dilution potentielle	0,47%

Plan d'Options de Souscriptions d'Actions 2013	Plan
Date de l'AG ayant autorisée les Options	17 juin 2011
Date du Conseil d'administration ayant attribué les Options	31 janvier 2013
Nombre total d'Options attribuées	24 000
Cours du titre à l'attribution de l'Option	15,08
Nominal des actions à émettre	0,50
Prix d'exercice de l'Option	15,08
Montant nominal de l'augmentation potentielle de capital	12 000,00
Montant de la prime d'émission potentielle	349 920,00
Période d'attribution pendant laquelle les Options ne peuvent être levées	31 janvier 2013 au 1 février 2015
Date de départ d'exercice des Options (options exerçables par tranche d'au moins 1/4)	1 février 2015
Date d'expiration de la période de levée d'options	31 janvier 2019
Nombre de personnes concernées	1
Nombre de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	24 000

Suivi du plan d'Options 2013	Plan
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	24 000
Nombre total d'Options annulées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre total d'Options exercées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	24 000
Dilution potentielle	0,93%

2.2.1.3. Attribution d'actions gratuites

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES 2011	
	Plan
Date de l'AG ayant autorisée l'attribution d'actions gratuites	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions gratuites	27 juillet 2011
Nombre d'actions nouvelles à émettre	6 000
Cours du titre à l'attribution	12,28
Nominal des actions à émettre	0,50
Montant nominal de l'augmentation potentiel de capital	3 000,00
Période d'acquisition	27 juillet 2011 au 27 juillet 2013
Date d'acquisition	28 juillet 2013
Période de conservation	28 juillet 2013 au 28 juillet 2015
Nombre de personnes concernées	1
Nombres de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
Mandataires Sociaux et Administrateurs	
Nom	Néant
Fonction	
Suivi du plan d'actions gratuites 2011	
Nombre total d'actions pouvant être émises	6 000
Nombre total d'actions annulées	0
Nombre de porteurs concernés	1
Nombre total d'actions émises	6 000
Dilution potentielle	0,23%

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES 2012	
---	--

	Plan
Date de l'AG ayant autorisée l'attribution d'actions gratuites	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions gratuites	2 février 2012
Nombre d'actions nouvelles à émettre	6 000
Cours du titre à l'attribution	9,21
Nominal des actions à émettre	0,50
Montant nominal de l'augmentation potentiel de capital	3 000,00
Période d'acquisition	02 février 2012 au 03 février 2014
Date d'acquisition	3 février 2014
Période de conservation	03 février 2014 au 02 février 2016
Nombre de personnes concernées	1
Nombres de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0

Mandataires Sociaux et Administrateurs	Plan
Nom	Néant
Fonction	

Suivi du plan d'actions gratuites 2012	Plan
Nombre total d'actions pouvant être émises	6 000
Nombre total d'actions annulées	0
Nombre de porteurs concernés	1
Nombre total d'actions pouvant être émises	6 000
Dilution potentielle	0,23%

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES 2013	
	Plan
Date de l'AG ayant autorisée l'attribution d'actions gratuites	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions gratuites	31 janvier 2013
Nombre d'actions nouvelles à émettre	15 000
Cours du titre à l'attribution	15,08
Nominal des actions à émettre	0,50
Montant nominal de l'augmentation potentiel de capital	7 500,00
Période d'acquisition	31 janvier 2013 au 01 février 2015
Date d'acquisition	1 février 2015
Période de conservation	01 février 2015 au 31 janvier 2017
Nombre de personnes concernées	1
Nombres de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0

Mandataires Sociaux et Administrateurs	Plan
Nom	Néant
Fonction	

Suivi du plan d'actions gratuites 2013	Plan
Nombre total d'actions pouvant être émises	15 000
Nombre total d'actions annulées	0
Nombre de porteurs concernés	1
Nombre total d'actions pouvant être émises	15 000
Dilution potentielle	0,58%

2.2.2. Autres capitaux propres

2.2.2.1. Evaluations fiscales dérogatoires

Evaluations fiscales dérogatoires		
Résultat de l'exercice	+	2 002 763
Impôt sur les bénéfices (net de crédits d'impôts et CIR)	+	(2 066 421)
Résultat avant impôt	=	(63 657)
Variation des provisions réglementées	+	30 996
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	=	(32 661)

La méthode utilisée pour le calcul des amortissements dérogatoires est la différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire.

2.2.2.2. Tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques & charges	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercices	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour pertes de change	180 771		303 018	180 771			303 018
Provisions pour charges	134 901			18 320	-		116 580
Total	315 672	-	303 018	199 092	-	-	419 598

2.2.2.3. Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges correspondent aux immobilisations non amorties qui ne seront pas récupérées à l'issue du bail de trois ans et sept mois des locaux du Val Plaza.

2.2.3. Dettes financières

2.2.3.1. Classement par échéances

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-			
Autres emprunts obligataires	-			
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit				
A un an maximum à l'origine	504 252	504 252		
A plus d'un an à l'origine	2 363 547	717 969	1 645 579	
Emprunts et dettes financières divers	3 070	3 070		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 768 634	5 768 634		
Personnel et comptes rattachés	2 019 482	2 019 482		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 967 765	1 967 765		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	-			
Taxe sur la valeur ajoutée	240 539	240 539		
Obligations cautionnées	-	-		
Autres impôts, taxes et assimilés	540 549	540 549		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 861	6 861		
Groupe et associés	-	-		
Autres dettes	416 441	416 441		
Dettes représentative de titres empruntés	-	-		
Produits constatés d'avance	2 665 407	2 665 407		
Total	16 496 547	14 850 969	1 645 579	-
Emprunts soucrits en cours d'exercice	600 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	690 811			

2.2.4. Autres dettes : charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 252
Emprunts et dettes financières divers	3 070
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 575 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 367 439
Dettes fournisseurs sur immobilisations	6 861
Dettes fiscales et sociales	3 448 780
Autres dettes	392 040
Jetons de présences	-
Total	18 797 718

2.2.5. Comptes de régularisation

2.2.5.1. Composition des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se rapportent à deux types d'activités :

- Les produits de maintenance, de location pour lesquels les périodes de facturation sont clairement définies.
- Les installations logiciels et prestations dont le chiffre d'affaires est constaté lors de la reconnaissance des produits ou services par les clients.

Au 31 décembre 2013 les produits constatés d'avance ressortent à 2 665 407 euros. Ils se rapportent à :

- Prestations de maintenance et services pour 1 683 341 euros
- Des installations des livraisons pour 982 066 euros

Les comptes au 31 décembre font apparaître les demandes d'acompte sur la ligne du bilan « avances et acomptes reçus sur commandes ».

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

A noter que la reconnaissance du chiffre d'affaires par la Société est effectuée lorsque le client a la maîtrise effective du produit livré par la Société, c'est-à-dire lorsqu'il a été mis en fonctionnement. Cette méthode de reconnaissance a tendance à faire augmenter le poste bilanciel « Produits constatés d'avance » en fin d'exercice, certains clients souhaitant être facturés avant la fin de l'exercice, généralement pour des raisons budgétaires internes, alors que la Société n'a pas encore reconnu ce chiffre d'affaires.

Le principe suivi par la Société est de ne reconnaître le chiffre d'affaires que lorsque les prestations ont été entièrement réalisées de façon certaine. Pour les activités de formation ou de service, ce principe conduit donc à reconnaître le chiffre d'affaires au constat de bonne exécution de la prestation, c'est-à-dire lorsque la séance de formation ou la prestation de service sont achevées.

En ce qui concerne les contrats de maintenance qui sont facturés en début de période, le montant facturé est initialement inscrit en « Produits constatés d'avance », puis est reconnu progressivement en chiffre d'affaires, prorata temporis, au fur et à mesure du déroulement de l'exercice.

La vente de logiciels est effectuée sous la forme d'un droit d'utilisation définitif et donne lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant lors de la livraison s'il est installé par le client ou lors de la mise en service s'il est installé par la Société.

La part de la facturation en dollars US au cours de l'année 2013 est de 37,25 %.

3.1.1. Par marchés géographiques

Marché géographique (euros)	2013	2012
France	10 713 781	6 176 657
Dom Tom	629 608	691 630
Union européenne	3 490 906	2 734 840
Export	30 972 523	31 927 087
Total	45 806 817	41 530 213

Marché géographique (%)	2013	2012
France	23%	15%
Dom Tom	1%	2%
Union européenne	8%	7%
Export	68%	77%
Total	100%	100%

Par secteurs d'activité

Marché par type de produits (euros)	2013	2012
Produits Matériels	12 228 653	8 792 338
Produits logiciels	15 789 537	14 582 134
Maintenance	7 124 116	6 525 668
Services	9 894 072	11 001 981
Formation	770 439	628 092
Total	45 806 817	41 530 213

Marché par type de produits (%)	2013	2012
Produits Matériels	27%	21%
Produits logiciels	34%	35%
Maintenance	16%	16%
Services	22%	26%
Formation	2%	2%
TOTAL	100%	100%

3.2. Autres informations

3.2.1. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 210 661 euros.

Cette production se rapporte à des matériels de test initialement comptabilisés en stocks. Leur comptabilisation en immobilisation n'a par conséquent aucune incidence sur le niveau de résultat.

3.2.2. Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges

Cette rubrique se rapporte à :

Reprises de provisions pour 1 231 884 euros :

- A hauteur de 665 395 euros de reprise de dépréciation de stocks
- A hauteur de 548 169 euros de reprise de provision clients
- A hauteur de 18 320 euros de reprise de provision pour charges

Transferts de charges pour 178 845 euros.

- Principalement des remboursements de salaires et de formations

3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 122 370 euros (en produits) s'explique par :

- D'une part :		Produits
	La reprise sur amortissements dérogatoires	65 367
	Les produits de cession d'immobilisations	201 027
	TOTAL PRODUITS	266 394
- D'autre part :		Charges
	La dotation aux amortissements dérogatoires	37 419
	La valeur nette comptable des immobilisations cédées	87 582
	La dotation aux amortissements exceptionnels sur immobilisations	12 017
	Le Mali de rachat actions	7 006
	TOTAL CHARGES	144 024

(L'amortissement dérogatoire est constitué de la différence entre l'amortissement fiscal, calculé selon le mode dégressif, et l'amortissement économique, calculé selon le mode linéaire, pour certains matériels).

3.4. Impôt sur les bénéfices

3.4.1. Ventilation

Impôts sur les bénéfices	Résultat courant	Résultat exceptionnel participation et intéressement
Résultat avant impôts	(165 383)	101 725
Impôts au taux apparent d'IS		
Crédit impôt (Retenue à la source)		
Crédit impôt recherche et autres	2 066 421	
Résultat après impôts	1 901 038	101 725

3.4.2. Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Contribution solidarité période en cours	86 803
Contribution solidarité exercice précédent	-
Plus values latentes sur OPCVM	-
Frais d'acquisition de titres de participation	-
Ecart de conversion passif de la période	20 195
Provision pour perte de change	303 018
Réintégrations diverses	192 964
Participation exercice précédent	-
Provision Abondement exercice précédent	-
Forfait social de l'exercice précédent	-
TOTAL	602 980
Taux d'imposition	33,33%
CREANCE D'IMPÔT DIFFERE	200 993

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette et au titre d'autres dispositions fiscales, se compose comme suit :

Provisions réglementées (amortissement dérogatoire)	87 337
Ecart de conversion actif de la période	303 018
TOTAL	390 355
Taux d'imposition	33.33%
DETTE D'IMPÔT DIFFERE	130 118

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent	1 349 748
Déficit fiscal né sur la période	562 663
Moins values à long terme	37 693

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1. Engagements financiers donnés et reçus

4.1.1.1. Engagements donnés

► Nantissements :

Aucun

► Garanties bancaires données pour réponse à des appels d'offres commerciaux :

Objet	date de mise en œuvre	date de fin	code devises	euros	devises
Garantie de bonne exécution (performance bond)	23/02/2012	acceptance finale	€	54 282	
Garantie de bonne exécution (performance bond)	25/06/2012	acceptance finale	USD		7 034
Garantie de bonne exécution (performance bond)	14/08/2013	19/11/2014	€	68 520	
Garantie de restitution d'acpte (Tender/bid Bond)	05/11/2013	acceptance finale	€		26 500
Garantie de soumission (Tender/bid Bond)	13/11/2013	90 jrs date d'émission	€		19 796

4.1.1.2. Engagements reçus

► Garantie OSEO sur la filiale brésilienne :

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « International FASEP », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est 0,50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 10/11/2008

► Garantie OSEO sur la filiale libanaise :

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur privé », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est 0,50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 14/03/2013

4.1.1.3. Couverture de risque de change

Au 31 décembre, la couverture a été dénouée (le 4 octobre 2013) et aucune autre couverture n'a été souscrite.

4.1.1.4. Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de la période	5 439
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	20 073

4.1.1.5. Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Externalisé	Non provisionné	Total
I.D.R.	189 310	787 702	977 012

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés en intégrant les variables suivantes (le calcul a été effectué sur l'année civile).

- Taux d'actualisation : 3,40 %
- Taux d'évolution des rémunérations : 2,00 %
- Age de départ en retraite : 67 ans
- Convention collective Syntec

Le montant (hors intérêts capitalisés) au titre du contrat Arial assurance n° RL 150 622 958 est de :

Montant	Date de versement
50 000	19/12/2007
50 000	11/12/2008
30 000	15/12/2009
20 000	15/12/2010
20 000	11/12/2012
170 000	

Montant utilisé au cours de l'exercice 2011 : 3 290 euros

4.2. Autres informations diverses

4.2.1. Effectif présent au 31 décembre 2013

Effectif (Personnel salarié)	31/12/2013	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Administration	31	27	23	20
BU products	126	121	118	109
BU Consultancy & Services	41	38	36	33
BU Sales & Customers Operations	85	82	79	77
Bus dev & Innovation	7	8	8	8
TOTAL	290	276	264	247

L'effectif moyen est de 273 265 247 245

hors apprentis et contrat professionnel

4.2.2. Accord d'intéressement et de participation.

► **Accord d'intéressement :**

La Société a conclu en 2011 un nouvel accord d'intéressement dans le cadre des articles L.441-1 et suivants du Code du travail.

Les résultats obtenus sur la période n'ont pas permis le déclenchement du calcul de l'intéressement.

► **Accord de participation :**

Un accord de participation a été conclu par la Société en 2008 (accord sans dérogation).

Les résultats obtenus sur la période n'ont pas permis le déclenchement du calcul de la réserve spéciale de participation.

La Société a pris en compte la décision du Conseil d'Etat relative au traitement du Crédit d'Impôt Recherche du 20 mars 2013.

4.2.3. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 424 241 euros.

4.2.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant
Honoraires comptabilisés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	64 643
Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
Total	64 643

Les honoraires mentionnés correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de la période (art.2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008)

4.2.5. Tableau des variations des flux de trésorerie

	31/12/2013	31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat Net	2 003	3 027
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Dotation aux amortissements et provisions	3 888	3 065
- Reprise des amortissements et provisions	(2 503)	(1 848)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(113)	(83)
- Impôts différés		
- Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement	3 275	4 161
Variation des frais financiers	(0)	(2)
Variation des intérêts courus non échus	1	(1)
Variation des stocks	(732)	257
Variation des créances liées à l'activités	(8 344)	196
Variation des dettes liées à l'activités	7 075	4 383
Variation des charges et produits constatés d'avances	(1 410)	(1 284)
Variation du BFR liée à l'activité	(3 411)	3 548
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(136)	7 709
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles	(216)	(258)
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	(1 010)	(275)
Subventions d'investissement encaissées/remboursées		
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	201	140
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	(225)	(262)
Encaissement sur cession et réduction d'immobilisations financières	395	48
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales et apports partiels d'actifs		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(856)	(607)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENTS		
Dividendes versés aux actionnaires	(333)	0
Variation des concours bancaires assimilés à du financement	500	(500)
Variation des autres fonds propres		
Emissions d'emprunts	600	1 650
Remboursements d'emprunts	(691)	(909)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	76	241
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie d'ouverture	12 831	5 488
Trésorerie de clôture	11 915	12 831

III. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2013

1 Bilan consolidé

Actif			
en €	Note n°	31/12/2013	31/12/2012
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	8.1	6 931 351	6 293 212
Immobilisations corporelles	8.2	1 339 402	999 083
Immobilisations financières	8.3	204 489	205 207
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		8 475 242	7 497 502
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	8.4	3 068 897	2 368 668
Autres créances et comptes de régularisation	8.5	34 208 280	25 556 398
Autres créances et comptes de régularisation	8.6	6 831 646	3 461 097
Impôts différés actifs			
Valeurs mobilières de placement	8.7	2 903 240	8 608 245
Disponibilités	8.7	9 787 087	5 388 190
Actif circulant		56 799 150	45 382 598
Total de l'actif		65 274 392	52 880 100
Passif			
en €	Note n°	31/12/2013	31/12/2012
Capital			
Primes	8.8.1	1 286 226	1 283 226
Réserves consolidées		11 124 435	11 124 435
Résultat consolidé		15 228 628	12 471 827
Résultat consolidé	8.9	2 466 364	3 117 657
Capitaux propres (part du groupe)	8.8.5	30 105 653	27 997 145
Intérêts minoritaires		8 302	4 889
Capitaux propres totaux		30 113 955	28 002 034
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges		904 283	707 667
Impôts différés passif	8.11	1 262 102	1 227 043
Provisions pour risques et charges	8.10	2 166 385	1 934 710
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés	8.12	2 870 869	2 461 117
Fournisseurs et comptes rattachés	8.13	6 070 952	4 356 325
Autres dettes et comptes de régularisation	8.14	24 052 231	16 125 914
Dettes		32 994 052	22 943 356
Total du Passif		65 274 392	52 880 100

2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			
en €	Note n°	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	8.16	47 273 149	42 160 188
Production stockée et immobilisée		7 008 698	6 623 592
Production de l'exercice		54 281 847	48 783 780
Autres produits d'exploitation	8.17	3 125 179	2 812 818
Achats consommés		-8 041 882	-4 545 159
Charges externes		-15 241 375	-14 171 283
Charges de personnel	8.18	-20 639 045	-19 133 836
Impôts et taxes		-1 614 277	-2 253 662
Autres charges d'exploitation		-146 641	-275 630
Dotations aux amortissements et aux provisions	8.19	-9 067 717	-7 289 794
Résultat d'exploitation	8.20	2 656 089	3 927 234
Résultat financier	8.21	-254 801	-308 673
Résultat courant des entreprises intégrées		2 401 288	3 618 561
Résultat exceptionnel	8.22	91 007	57 867
Impôts sur les résultats	8.23	-21 379	-555 153
Résultat net des entreprises intégrées	8.24	2 470 916	3 121 275
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 470 916	3 121 275
Intérêts minoritaires		4 552	3 618
Résultat net (part du groupe)		2 466 364	3 117 657
Résultat par action		0,96	1,21
Résultat dilué par action		0,93	1,19

3 Tableaux de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie				
en €		Note n°	31/12/2013	31/12/2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION	RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 470 916	3 121 275
	Dotations aux amortissements et provisions		7 174 768	6 332 508
	Reprises des amortissements et provisions		-18 319	-13 326
	Plus et moins values de cession		-104 063	-83 410
	Impôts différés		35 059	533 471
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		9 558 361	9 890 518
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation des intérêts courus		-205	-2 388
	Variation des stocks		-702 307	295 882
	Variation des créances d'exploitation		-9 064 839	770 266
	Variation des dettes d'exploitation		8 033 260	4 702 616
	Variation nette exploitation		-1 733 886	5 768 764
	Variation des créances hors exploitation		-2 033 594	-224 621
	Variation des dettes hors exploitation		-243 424	543 434
	Comptes de liaison		202 625	-430
	Charges et produits constatés d'avance		799 248	-1 467 261
	Variation nette hors exploitation		-1 275 145	-1 148 878
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-3 009 236	4 617 498
	FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)		6 549 125	14 508 016
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décaissement sur acquisition d'immobilisations		-8 044 616	-7 007 569
	Variation des dettes et créances sur immobilisations		6 861	-32 537
	Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		201 027	139 731
	Décaissement sur acquisition immobilisations financières		-14 576	-15 429
	Encaissement sur cession immobilisations financières		12 748	67 081
	Incidence des variations de périmètre et changement méthodes de consolidation	(1)		
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		(7 838 556)	(6 848 723)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentation de capital ou apports			
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-333 440	
	Encaissements provenant d'emprunts		600 000	1 650 000
	Remboursement d'emprunts		-690 811	-854 906
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		(424 251)	795 094
	VARIATION DE TRESORERIE (A)+(B)+(C)		(1 713 682)	8 454 387
	Incidence des variations de taux de change		-93 624	-61 674
	TRESORERIE A L'OUVERTURE (3)	31/12/2012	13 993 381	5 600 668
	TRESORERIE A LA CLOTURE (3)	31/12/2013	12 186 075	13 993 381
	(*) La trésorerie exprimée ici correspond à sa définition restrictive :			
		+ Liquidités	12 690 327	13 996 435
		- Découvert	-504 252	-3 054
		Trésorerie Nette	12 186 075	13 993 381

4 Variation des capitaux propres – part du groupe et intérêts minoritaires

Tableau de variation des capitaux propres							
en €	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2011	1 283 226	11 124 435	12 123 846	347 410	24 878 917	1 557	24 880 474
Affectation du résultat de l'exercice précédent			347 410	-347 410	0		0
Résultat de l'exercice				3 117 657	3 117 657	3 618	3 121 275
Dividendes distribués					0		0
Variations du capital de l'entreprise consolidante					0		0
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle					0		0
Variation des écarts de conversion			571		571	-286	285
Autres					0		0
Solde au 31/12/2012	1 283 226	11 124 435	12 471 827	3 117 657	27 997 145	4 889	28 002 034
Emission d'actions gratuites	3 000		-3 000		0		0
Affectation du résultat de l'exercice précédent			3 117 657	-3 117 657	0		0
Résultat de l'exercice				2 466 364	2 466 364	4 552	2 470 916
Dividendes distribués			-333 440		-333 440		-333 440
Variations du capital de l'entreprise consolidante					0		0
Augmentation de la quote part de mise en équivalence					0		0
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle					0		0
Variation des écarts de conversion			-24 965		-24 965	-1 139	-26 104
Autres			549		549		549
Solde au 31/12/2013	1 286 226	11 124 435	15 228 628	2 466 364	30 105 653	8 302	30 113 955

5 Faits majeurs et changement de méthode comptable

5.1 Faits majeurs

Les faits significatifs survenus au cours de la période sont les suivants :

5.1.1 Emprunts nouveaux

Un nouvel emprunt a été contracté sur la période, à hauteur de 600 K€

5.1.2 Filiale au Liban

Le groupe a créé une nouvelle filiale située au Liban, pour son développement international. Astellia Middle East a été créée le 13 février 2013 et immatriculée le 15 février 2013 au registre du commerce de Beyrouth sous le numéro 1806559.

5.1.3 Mise en place d'un nouveau système d'information

Dans la continuité de sa réflexion initiée en 2012, la société a démarré son nouveau projet de système d'information. Le choix de l'intégrateur et de la solution a été réalisé sur le premier semestre 2013. La mise en production des premiers modules est prévue pour début 2014 et la fin du projet est attendue pour fin 2014.

5.1.4 Attribution d'option de souscription d'actions et d'actions gratuites

Une attribution d'option de souscription d'actions et d'actions gratuites a été réalisée par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2013 sous délégation de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011 (cf. § 8.8.4).

5.1.5 Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal est actuellement en cours sur les années 2010 2011 et 2012. L'année 2010 n'a fait l'objet d'aucun redressement.

5.2 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas de changements de méthode comptable sur la période.

6 Périmètre du groupe

6.1 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

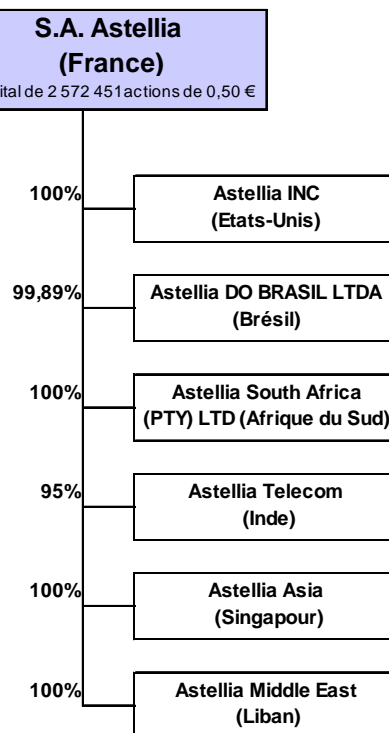
Périmètre								
Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 2013	Méthode de consolidation 2012	% contrôle 2013	% contrôle 2012	% intérêt 2013	% intérêt 2012
S.A. Astellia	428 780 241	Z.A. du Plessis 35772 Vern sur Seiche	Mère	Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Inc	Etats-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Do Brasil LTDA	Brésil	Rua Oriçanga, 26, cj 62, Mirandópolis - CEP 04052-30, Sao Paulo	IG	IG	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%
Astellia South Africa (PTY) LTD	Afrique du Sud	PO Box 1310 North Riding 2162	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Telecom (PYT) LTD	Inde	C66 Okhla Phase 1, New Delhi 110020	IG	IG	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
Astellia Asia PTE LTD	Singapour	122 Middle Road Singapore 188973	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Middle East S.A.L.	Liban	Centre Starco Beyrouth - Liban	IG	NC	100,00%		100,00%	

IG = Intégration Globale
IP = Intégration Proportionnelle
ME = Mise en équivalence
NC = Non consolidée

6.2 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Il n'y a pas de sociétés exclues du périmètre.

6.3 Organigramme du groupe



7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la S.A. Astellia sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000 ainsi que l'actualisation qui en a été faite par le règlement n° 2005-10 du CRC.

7.2 Modalités de consolidation

7.2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des situations arrêtées au 31 décembre 2013. Toutes les participations significatives dans lesquelles la S.A. Astellia assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

7.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

7.2.3 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 20 ans.

7.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés Astellia South Africa et Astellia Telecom clôturent leurs comptes respectivement au 28 février et au 31 mars. Une situation intermédiaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

Les autres sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

La durée de l'exercice des entreprises consolidées est de 12 mois, à l'exception de la société Astellia Middle East créée le 13 février 2013 dont l'exercice compte 11 mois.

7.2.5 Méthodes de conversion des opérations en devise

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

7.2.6 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les filiales de la S.A. Astellia constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;

Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;

L'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion », et n'affecte pas le résultat. Il se décompose de la façon suivante :

Ecart de conversion à la clôture						
Société	Devise	Ecart de conversion sur capitaux propres à l'ouverture	Variation des écarts de conversion sur Capitaux Propres	Ecart de conversion sur capitaux propres à la clôture	Ecarts de conversion sur le résultat	Total écart de conversion
Astellia Inc	USD	-112 552	109 798	-2 754	-18 879	-21 633
Astellia Do Brazil	BRL	-2 477	-66 459	-68 936	-1 230	-70 166
Astellia South Africa	ZAR	-1 221	-13 211	-14 432	-1 067	-15 499
Astellia Telecom	INR	-6 494	-12 739	-19 233	-7 574	-26 807
Astellia Asia	SGD	5 566	-8 425	-2 859	-1 232	-4 091
Astellia Md East	USD		-4 260	-4 260	141	-4 119
Total		-117 178	4 704	-112 474	-29 841	-142 315

7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe S.A. Astellia sont les suivants :

7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
• Comptabilisation des contrats de location financement	N/A	
• Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	
• Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
• Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif	Oui	
• Comptabilisation des frais d'établissement d'en charge	N/A	
• Activation des frais de développement	Oui	
• Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

7.3.2.1 Les frais d'établissement

Ils sont constitués essentiellement des frais liés aux augmentations de capital ainsi que des charges supportées lors de l'acquisition de nouvelles filiales.

7.3.2.2 Frais de recherche et développement

Les projets ayant de sérieuses chances de faisabilité technique et de réussite commerciale sont immobilisés et amortis sur 3 ans.

Les projets ne présentant pas ces caractéristiques sont comptabilisés en charges.

La « solution Astellia » représente un projet global de développement : développement d’algorithmes de surveillance et d’analyse de la qualité des réseaux mobiles (software) et de matériels (hardware).

Année base CIR	Montant	Amortissements antérieurs	Amortissement 2013	Reste à amortir
2004	1 539 760	1 539 760		
2005	2 163 876	2 163 876		
2006	2 582 331	2 582 331		
2007	3 184 908	3 184 908		
2008	3 703 719	3 703 719		
2009	4 054 256	4 054 256		
2010	4 423 388	4 423 388		
2011	5 024 022	3 349 348	1 674 674	0
2012	6 441 613	2 147 204	2 147 204	2 147 204
2013	6 798 037		2 266 012	4 532 025
Total	39 915 910	27 148 790	6 087 890	6 679 229

7.3.2.3 Fonds de commerce

Les fonds de commerce comptabilisés dans les comptes sociaux ont été amortis dans les comptes consolidés sur une durée de 3 ans.

7.3.2.4 Durées d’amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d’acquisition ou de production.

Les méthodes et durées d’amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans
Brique de logiciel technologique	Linéaire	De 3 à 10 ans

Autres incorporels				
en €	Brut	Amortissement	Net	Durée d’amortissement retenue
Éléments incorporels apportés par la SA Qositel par voie de fusion absorption le 20/12/2002	2 500 000	2 500 000		7 ans
Mali de confusion lié à l’opération de confusion de patrimoine de la filiale Acurio (mars 2007)	1 492 120	1 492 120		3 ans
Total	3 992 120	3 992 120		

7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Le plan d'amortissement de chaque immobilisation dépend de sa propre utilisation ainsi que des avantages économiques qu'elle procure.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Réseau informatique interne	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

7.3.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

7.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, après déduction des remises rabais commerciaux obtenus et y compris les droits de douane et taxes non récupérables

- **Méthode de dépréciation utilisée**

La dépréciation s'apprécie par article selon leur degré d'obsolescence technique.

Cette dernière est appréciée par les services techniques de la société.

Les taux de dépréciation sont compris entre 25 % et 100 %.

7.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7.3.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se rapportent aux 2 activités :

- Les produits de maintenance, de location pour lesquelles les périodes de facturation sont clairement définies.
- Les installations logiciels et prestations dont le chiffre d'affaires est constaté lors de la reconnaissance des produits ou services par les clients.

7.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

La trésorerie est composée des éléments suivants : caisses, soldes bancaires disponibles, valeurs mobilières de placement et concours bancaires courants, non assimilés à du financement à court terme.

7.3.9 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Le taux d'impôt différé est de 33,33%. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les filiales étrangères.

En application du règlement CRC n°99-02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

7.3.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges correspondent principalement aux immobilisations non amorties qui ne seront pas récupérées à l'issue du bail de trois ans et sept mois des nouveaux locaux et aux provisions pour indemnités de départ à la retraite.

7.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés en intégrant les variables suivantes (le calcul a été effectué sur l'année civile).

	31/12/2013	31/12/2012	
Taux d'actualisation	3,40%	3,25%	
Taux d'évolution des salaires	2%	2%	
Age de départ à la retraite	67	67	
Convention collective	Syntec	Syntec	

	Engagement	Montant externalisé	Provision comptabilisée
31/12/2013	977 012	189 310	787 702
31/12/2012	756 905	184 140	572 765

7.3.12 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires par la Société est effectuée lorsque le client a la maîtrise effective du produit livré par la Société, c'est-à-dire lorsqu'il a été mis en fonctionnement. Cette méthode de reconnaissance a tendance à faire augmenter le poste bilanciel « Produits constatés d'avance » en fin d'exercice, certains clients souhaitant être facturés avant la fin de l'exercice, généralement pour des raisons budgétaires internes, alors que la Société n'a pas encore reconnu ce chiffre d'affaires.

Le principe suivi par la Société est de ne reconnaître le chiffre d'affaires que lorsque les prestations ont été entièrement réalisées de façon certaine. Pour les activités de formation ou de service, ce principe conduit donc à reconnaître le chiffre d'affaires au constat de bonne exécution de la prestation, c'est-à-dire lorsque la séance de formation ou la prestation de service sont achevées.

En ce qui concerne les contrats de maintenance qui sont facturés en début de période, le montant facturé est initialement inscrit en « Produits constatés d'avance », puis est reconnu progressivement en chiffre d'affaires, prorata temporis, au fur et à mesure du déroulement de l'exercice.

La vente de logiciels est effectuée sous la forme d'un droit d'utilisation définitif et donne lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant lors de la livraison s'il est installé par le client ou lors de la mise en service s'il est installé par la Société.

7.3.13 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7.3.14 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé (part du groupe) se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Le résultat dilué par action correspond au résultat par action corrigé des plans d'option de souscription d'actions présentés en note 8.8.2.

7.3.15 Crédits d'impôt

7.3.15.1 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Le crédit d'impôt recherche est classé au compte de résultat en subventions d'exploitation (cf. note 8.17 « Autres produits d'exploitation »)

7.3.15.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

La loi de finances n°2012-1510 du 29/12/2012 rectificative pour 2012 a mis en place un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 01/01/2013. Ce crédit d'impôt s'élève à 4% pour les rémunérations versées en 2013 et qui n'excèdent pas 2.5 fois le SMIC (6% pour les rémunérations versées à compter de 2014).

Le CICE comptabilisé dans les comptes de notre groupe à la clôture de l'exercice s'élève à 183 863 €

Au compte de résultat, notre groupe a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (cf note 8.18 « Charges de personnel »).

8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

8.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles								
en €		31/12/2012	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Valeurs brutes	Frais de recherche et développement	33 117 873		6 798 037				39 915 910
	Frais d'établissement	22 398				-1 031		21 367
	Concessions, brevets, marques	2 279 299		215 924	1 435 044			1 060 179
	Fonds de commerce	15 224						15 224
	Autres immobilisations incorporelles	3 992 141						3 992 141
	Avances et acomptes versés							
	Total brut	39 426 935		7 013 961	1 435 044	-1 031		45 004 821
Amort. & Dépréciations	Frais de recherche et développement	27 148 790		6 087 891				33 236 681
	Frais d'établissement	22 054		107		-989		21 172
	Concessions, brevets, marques	1 955 514		287 782	1 435 044			808 252
	Fonds de commerce	15 224						15 224
	Autres immobilisations incorporelles	3 992 141						3 992 141
	Avances et acomptes versés							
	Total amort et dépréciations	33 133 723		6 375 780	1 435 044	-989		38 073 470
Valeurs nettes	Frais de recherche et développement	5 969 083		710 146				6 679 229
	Frais d'établissement	344		-107		-42		195
	Concessions, brevets, marques	323 785		-71 858				251 927
	Fonds de commerce							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes versés							
	Total net	6 293 212		638 181		-42		6 931 351

8.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles							
en €	31/12/2012	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Valeurs brutes							
Terrains							
Terrains en crédit-bail							
Constructions	17 166						17 166
Constructions en crédit-bail							
Installations techniques, matériel et outillage	1 505 239		244 375	238 946			1 510 668
Installation, matériel et outillage en crédit-bail							
Autres immobilisations corporelles	1 607 179		175 414	121 876	-16 103		1 644 614
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail							
Immobilisations corporelles en cours			610 866				610 866
Avances et acomptes							
Total brut	3 129 584		1 030 655	360 822	-16 103		3 783 314
Amort. & Dépréciations							
Terrains							
Terrains en crédit-bail							
Constructions	15 163		662				15 825
Constructions en crédit-bail							
Installations techniques, matériel et outillage	1 141 200		320 799	151 364			1 310 635
Installation, matériel et outillage en crédit-bail							
Autres immobilisations corporelles	974 138		262 696	112 494	-6 888		1 117 452
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Total amort et dépréciations	2 130 501		584 157	263 858	-6 888		2 443 912
Valeurs nettes							
Terrains							
Terrains en crédit-bail							
Constructions	2 003		-662				1 341
Constructions en crédit-bail							
Installations techniques, matériel et outillage	364 039		-76 424	87 582			200 033
Installation, matériel et outillage en crédit-bail							
Autres immobilisations corporelles	633 041		-87 282	9 382	-9 215		527 162
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail							
Immobilisations corporelles en cours			610 866				610 866
Avances et acomptes							
Total net	999 083		446 498	96 964	-9 215		1 339 402

8.3 Immobilisations financières

Immobilisations financières							
en €	31/12/2012	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Valeurs brutes	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	205 207		18 663	12 748	-6 633	204 489
	Total brut	205 207		18 663	12 748	-6 633	204 489
Dépréciations	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total dépréciations						
Valeurs nettes	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	205 207		18 663	12 748	-6 633	204 489
	Total net	205 207		18 663	12 748	-6 633	204 489

8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks						
	en €	31/12/2012	Mouvement de périmètre	Variation	Ecart de conversion	31/12/2013
Valeurs brutes	Matières premières	3 020 200		732 392		3 752 592
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	13 863			-2 078	11 785
	Total brut		3 034 063		732 392	-2 078
Dépréciations	Matières premières	665 395		30 085		695 480
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Total dépréciations		665 395		30 085	
Valeurs nettes	Matières premières	2 354 805		702 307		3 057 112
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	13 863			-2 078	11 785
	Total net		2 368 668		702 307	-2 078

8.5 Créances clients

8.5.1 Ventilation par échéance

Échéances créances clients et comptes rattachés				
en €	31/12/2013	Échéances		31/12/2012
		- 1 an	+ 1 an	
Créances clients et comptes rattachés	35 658 090	35 658 090		26 080 963
Dépréciations créances clients	-1 449 810	-1 449 810		-524 565
Créances clients et comptes rattachés nettes	34 208 280	34 208 280		25 556 398

8.5.2 Evolution de la dépréciation des créances clients

Dépréciation des comptes clients					
en €	31/12/2012	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2013
Clients	524 565		1 209 486	284 241	1 449 810

8.6 Autres créances

8.6.1 Ventilation par échéance

Échéances des autres créances						
en €	Valeur Brute	Échéances		Dépréciation	Valeur Nette	Valeur nette N-1
		- 1 an	+ 1 an			
Avances et acomptes sur commandes	200 685	200 685			200 685	29 466
Autres créances	4 931 214	4 931 214			4 931 214	2 891 403
Charges constatées d'avance	1 699 747	1 699 747			1 699 747	540 228
Total Autres créances	6 831 646	6 831 646			6 831 646	3 461 097

8.7 Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Trésorerie				
en €	Valeur Brute	Dépréciation	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs mobilières de placement	2 903 240		2 903 240	8 608 245
Disponibilités	9 787 087		9 787 087	5 388 190
Total	12 690 327		12 690 327	13 996 435

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social se compose de 2 572 451 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros.

8.8.2 Droit de vote des actionnaires

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote.

L'assemblée générale mixte du 3 décembre 2007, dans sa cinquième résolution, a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de commerce, tous les actionnaires visés qui conserveraient leurs actions postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, bénéficieraient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions en cas de réalisation de ladite condition suspensive.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Au 31 décembre 2013 la totalité des droits de vote était de 4 083 425 droits dont 1 510 974 de vote double.

8.8.3 Valeur du titre au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, la valeur du titre admis sur le marché NYSE Alternext est de 12,20 euros.

8.8.4 Instruments dilutifs

- Attribution d'options de souscriptions d'actions

Plan d'Options de Souscriptions d'Actions 2011	Plan
Date de l'AG ayant autorisée les Options	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les Options	27 juillet 2011
Nombre total d'Options attribuées	12 000
Cours du titre à l'attribution de l'Option	12,28
Nominal des actions à émettre	0,50
Prix d'exercice de L'option	12,28
Montant nominal de l'augmentation potentielle de capital	6 000,00
Montant de la prime d'émission potentielle	141 360,00
Période d'attribution pendant laquelle les Options ne peuvent être levées	27 juillet 2011 au 27 juillet 2013
Date de départ d'exercice des Options (Options exerçables par tranche d'au moins 1/4)	28 juillet 2013
Date d'expiration de la période de levée d'Options	27 juillet 2017
Nombre de personnes concernées	1
Nombre de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Suivi du plan d'Options 2011	Plan
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Nombre total d'options annulées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre total d'options exercées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Dilution potentielle	0,47%

Plan d'Options de Souscriptions d'Actions 2012	Plan
Date de l'AG ayant autorisée les Options	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les Options	2 février 2012
Nombre total d'Options attribuées	12 000
Cours du titre à l'attribution de l'Option	9,21
Nominal des actions à émettre	0,50
Prix d'exercice de L'option	9,21
Montant nominal de l'augmentation potentielle de capital	6 000,00
Montant de la prime d'émission potentielle	104 520,00
Période d'attribution pendant laquelle les Options ne peuvent être levées	02 février 2012 au 03 février 2014
Date de départ d'exercice des Options (Options exerçables par tranche d'au moins 1/4)	3 février 2014
Date d'expiration de la période de levée d'Options	2 février 2018
Nombre de personnes concernées	1
Nombre de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Suivi du plan d'Options 2012	Plan
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Nombre total d'options annulées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre total d'options exercées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	12 000
Dilution potentielle	0,47%

Plan d'Options de Souscriptions d'Actions 2013	Plan
Date de l'AG ayant autorisée les Options	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les Options	31 janvier 2013
<hr/>	
Nombre total d'Options attribuées	24 000
<hr/>	
Cours du titre à l'attribution de l'Option	15,08
Nominal des actions à émettre	0,50
Prix d'exercice de L'option	15,08
<hr/>	
Montant nominal de l'augmentation potentielle de capital	12 000,00
Montant de la prime d'émission potentielle	349 920,00
<hr/>	
Période d'attribution pendant laquelle les Options ne peuvent être levées	31 janvier 2013 au 01 février 2015
Date de départ d'exercice des Options (Options exerçables par tranche d'au moins 1/4)	1 février 2015
Date d'expiration de la période de levée d'Options	31 janvier 2019
<hr/>	
Nombre de personnes concernées	1
Nombre de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
<hr/>	
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	24 000
<hr/>	
Suivi du plan d'Options 2013	Plan
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	24 000
<hr/>	
Nombre total d'options annulées	0
Nombre de porteurs concernés	0
<hr/>	
Nombre total d'options exercées	0
Nombre de porteurs concernés	0
<hr/>	
Nombre d'actions auxquels les Options donnent droit	24 000
<hr/>	
Dilution potentielle	0,93%

- Attribution d'actions gratuites

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES 2011	
Plan	
Date de l'AG ayant autorisée l'attribution d'actions gratuites	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions gratuites	27 juillet 2011
Nombre d'actions nouvelles à émettre	6 000
Cours du titre à l'attribution	12,28
Nominal des actions à émettre	0,50
Montant nominal de l'augmentation potentiel de capital	3 000,00
Période d'acquisition	27 juillet 2011 au 27 juillet 2013
Date d'acquisition	28 juillet 2013
Période de conservation	28 juillet 2013 au 28 juillet 2015
Nombre de personnes concernées	1
Nombres de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0

Mandataires Sociaux et Administrateurs		Plan
Nom		Néant
Fonction		

Suivi du plan d'actions gratuites 2011		Plan
Nombre total d'actions pouvant être émises		6 000
Nombre total d'actions annulées		0
Nombre de porteurs concernés		1
Nombre total d'actions émises		6 000
Dilution potentielle		0,23%

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES 2012	
	Plan
Date de l'AG ayant autorisée l'attribution d'actions gratuites	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions gratuites	2 février 2012
Nombre d'actions nouvelles à émettre	6 000
Cours du titre à l'attribution	9,21
Nominal des actions à émettre	0,50
Montant nominal de l'augmentation potentiel de capital	3 000,00
Période d'acquisition	02 février 2012 au 03 février 2014
Date d'acquisition	3 février 2014
Période de conservation	03 février 2014 au 02 février 2016
Nombre de personnes concernées	1
Nombres de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
Mandataires Sociaux et Administrateurs	
Nom	Néant
Fonction	
Suivi du plan d'actions gratuites 2012	
Nombre total d'actions pouvant être émises	6 000
Nombre total d'actions annulées	0
Nombre de porteurs concernés	1
Nombre total d'actions pouvant être émises	6 000
Dilution potentielle	0,23%

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES 2013	
	Plan
Date de l'AG ayant autorisée l'attribution d'actions gratuites	17 juin 2011
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions gratuites	31 janvier 2013
Nombre d'actions nouvelles à émettre	15 000
Cours du titre à l'attribution	15,08
Nominal des actions à émettre	0,50
Montant nominal de l'augmentation potentiel de capital	7 500,00
Période d'acquisition	31 janvier 2013 au 01 février 2015
Date d'acquisition	1 février 2015
Période de conservation	01 février 2015 au 31 janvier 2017
Nombre de personnes concernées	1
Nombres de mandataires sociaux et administrateurs concernés	0
Mandataires Sociaux et Administrateurs	
Nom	Néant
Fonction	
Suivi du plan d'actions gratuites 2013	
Nombre total d'actions pouvant être émises	15 000
Nombre total d'actions annulées	0
Nombre de porteurs concernés	1
Nombre total d'actions pouvant être émises	15 000
Dilution potentielle	0,58%

8.8.5 Analyse des capitaux propres consolidés

Tableau de passage des capitaux propres				
en €	Société mère	Filiales	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres sociaux	30 373 529	-1 028 119	29 345 410	26 878 436
Opérations de retraitements :				
. Amortissement des fonds de commerce	-4 007 365		-4 007 365	-4 007 365
. Activation des frais de R&D	6 679 229		6 679 229	5 969 083
. Ecart de conversion	20 195		20 195	134 746
. Indemnités de retraite	-787 703		-787 703	-572 766
. IS de situation		-18 368	-18 368	-33 125
. Impôts différés	-1 262 102		-1 262 102	-1 227 043
Retraitements	642 254	-18 368	623 886	263 530
Capitaux propres retraités	31 015 783	-1 046 487	29 969 296	27 141 966
Eliminations opérations internes :				
. Annulation de provisions internes	832 541		832 541	1 326 161
Capitaux propres après éliminations	31 848 324	-1 046 487	30 801 837	28 468 127
Elimination des titres	-687 883		-687 883	-466 093
Intérêts minoritaires sur Sté en IG		-8 302	-8 302	-4 889
Capitaux propres consolidés	31 160 441	-1 054 789	30 105 653	27 997 145

8.9 Analyse du résultat consolidé

Tableau de passage du résultat				
en €	Société mère	Filiales	31/12/2013	31/12/2012
Résultat social	2 002 765	640 554	2 643 319	3 107 850
Opérations de retraitements :				
. Annulation des provisions réglementées	-27 949	0	-27 949	16 866
. Complément de provisions retraite	-214 937	0	-214 937	-226 498
. Retraitement des écarts de conversion	-114 552	0	-114 552	-331 325
. Activation des frais de R&D	710 146	0	710 146	1 145 272
. Dérive de résultat		-7 169	-7 169	-29 505
. IS de situation		10 737	10 737	-46 079
. Impôts différés	-35 059	0	-35 059	-533 471
Retraitements	317 649	3 568	321 217	-4 740
Résultat retraité	2 320 414	644 122	2 964 536	3 047 111
Eliminations opérations internes :				
. Annulation de provisions internes	-493 620	0	-493 620	74 164
Résultat après éliminations	1 826 794	644 122	2 470 916	3 121 275
Intérêts minoritaires sur Sté en IG		-4 552	-4 552	-3 618
Résultat consolidé	1 826 794	639 570	2 466 364	3 117 657

8.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques & charges						
en €	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2013
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	572 766		214 937			787 703
Autres provisions pour risques et charges	134 901			18 321		116 580
Provisions impôts différés passif	1 227 043		35 059			1 262 102
Total	1 934 710		249 996	18 321		2 166 385

8.11 Impôts différés

Impôts différés				
en €		31/12/2013	31/12/2012	Variation
Impôts différés actif		0	0	0
Impôts différés passif		-1 262 102	-1 227 043	-35 059
Impôts différés (position "nette")		-1 262 102	-1 227 043	-35 059
Impact sur les réserves consolidées		-1 227 043	-693 574	-533 469
Impact sur le résultat consolidé		-35 059	-533 471	498 412
Autres		0	2	-2
Impact sur les capitaux propres consolidés		-1 262 102	-1 227 043	-35 059

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Impôts différés		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Décalages temporaires	355 787	350 961
Reports fiscaux déficitaires	637 407	449 916
Total ID Actifs	993 194	800 877
ID sur activation des frais de R&D	-2 226 187	-1 989 495
Impôts différés sur autres différences temporaires	-29 109	-38 424
Total ID Passifs	-2 255 296	-2 027 920
Impôts différés après compensation		
Impôts différés actifs	0	0
Impôts différés passifs	-1 262 102	-1 227 043

8.12 Emprunts et dettes financières

8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Echéancier des emprunts					
en €	31/12/2012	31/12/2013	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 454 358	2 363 547	717 968	1 645 579	
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établissements et location financement	2 454 358	2 363 547	717 968	1 645 579	
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	430				
Total emprunts et dettes financières diverses	430				
Concours bancaires courants	3 054	504 252	504 252		
Intérêts courus	3 275	3 070	3 070		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	6 329	507 322	507 322		
Total emprunts et dettes financières	2 461 117	2 870 869	1 225 290	1 645 579	

8.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Variation des emprunts					
en €	31/12/2012	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 454 358		600 000	690 811	2 363 547
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établissements et location financement	2 454 358		600 000	690 811	2 363 547
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	430			430	
Total emprunts et dettes financières diverses	430			430	
Concours bancaires courants	3 054		501 198		504 252
Intérêts courus	3 275			205	3 070
Total concours bancaires courants et intérêts courus	6 329		501 198	205	507 322
Total	2 461 117		1 101 198	691 446	2 870 869

8.13 Dettes fournisseurs

Echéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés					
en €	31/12/2012	31/12/2013	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	4 356 325	6 070 952	6 070 952	0	

8.14 Autres dettes

Echéancier des autres dettes					
en €	31/12/2012	31/12/2013	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commande	5 678 483	12 873 658	12 873 658	0	0
Dettes fiscales et sociales	5 962 980	4 933 807	4 933 807	0	0
Fournisseurs d'immobilisation	0	6 861	6 861	0	0
Comptes-courants créditeurs	0	0	0	0	0
Dettes diverses	647 482	522 865	522 865	0	0
Produits constatés d'avance	3 836 969	5 715 040	5 715 040	0	0
Total	16 125 914	24 052 231	24 052 231	0	0

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 5 715 040 euros, ils se rapportent à deux types d'activités :

- Les produits de maintenance, de location pour lesquels les périodes de facturation sont clairement définies pour 1 683 341 euros.
- Les installations logiciels et prestations dont le chiffre d'affaires est constaté lors de la reconnaissance des produits ou services par les clients pour 4 031 699 euros.

8.15 Engagements hors bilan

8.15.1.1 Engagements donnés

- *Nantissements :*
Aucun
- *Garanties bancaires données pour réponse à des appels d'offres commerciaux :*

Objet	date de mise en œuvre	date de fin	code devises	euros	devises
Garantie de bonne exécution (performance bond)	23/02/2012		€	54 282	
Garantie de bonne exécution (performance bond)	25/06/2012	acceptance finale	USD		7 034
Garantie de bonne exécution (performance bond)	03/10/2012	20/10/2013	€	19 551	
Garantie de soumission (Tender/bid Bond)	22/05/2013	30/09/2013	€	21 000	

8.15.1.2 Engagements reçus

- *Garantie OSEO sur la filiale Brésilienne :*
La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « International FASEP », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.
Le montant de la commission est 0,50 % du capital libéré.
Date de mise en place : 10 novembre 2008.
- *Garantie OSEO sur la filiale Libanaise :*
La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur privé », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.
Le montant de la commission est 0.50 % du capital libéré.
Date de mise en place : 14 mars 2013

8.16 Ventilation du chiffre d'affaires par société

La contribution au chiffre d'affaires hors groupe est la suivante :

Ventilation du Chiffre d'Affaires		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Astellia S.A.	41 247 306	40 786 119
Astellia Inc	6 025 842	1 374 069
Astellia Md East	1	
Total	47 273 149	42 160 188

8.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	967 956	788 249
Subventions d'exploitation	2 041 967	1 942 551
Autres produits d'exploitation	7 222	28 353
Transferts de charges d'exploitation	108 034	53 665
Total	3 125 179	2 812 818

Les subventions d'exploitation comprennent le Crédit d'Impôt Recherche pour 2 037 377 euros.

8.18 Charges de personnel

Charges de personnel		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération de personnel	14 286 695	12 868 192
Charges sociales	6 515 569	5 896 257
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)	-183 863	0
Participation des salariés et intéressement (abondement)	20 644	369 387
Total	20 639 045	19 133 836

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Personnel salarié		
	31/12/2013	31/12/2012
Astellia S.A.	271	245
Astellia Inc	5	5
Astellia Do Brazil	2	2
Astellia South Africa	2	2
Astellia Telecom	28	21
Astellia Asia	4	1
Astellia Md East	1	
Total	313	276

8.19 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements d'exploitation	859 923	807 066
Dotations aux amortissement des frais de recherche	6 087 891	5 296 341
Dotations aux provisions d'exploitation	2 119 903	1 186 387
Total	9 067 717	7 289 794

8.20 Ventilation du résultat d'exploitation par société

Ventilation du Résultat d'exploitation		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Astellia S.A.	1 936 627	3 820 700
Astellia Inc	581 206	-97 137
Astellia Do Brazil	10 748	5 196
Astellia South Africa	8 620	10 814
Astellia Telecom	95 300	169 812
Astellia Asia	26 904	17 849
Astellia Md East	-3 316	
Total	2 656 089	3 927 234

8.21 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Produits financiers		
Autres produits de participation		27 650
Revenus des créances et valeurs mobilières de placement	21 020	
Gains de change	397 637	495 261
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	138 201	171 929
Autres produits financiers	8 964	24 949
Total Produits financiers	565 822	719 789
Charges financières		
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	57 850	68 062
Pertes de change	746 868	958 846
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières	15 905	1 554
Total Charges financières	820 623	1 028 462
Résultat financier	-254 801	-308 673

8.22 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 968	6 419
Produits de cession d'éléments d'actifs corporels	201 027	139 731
Autres produits exceptionnels		
Total Produits exceptionnels	206 994	146 150
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		29 514
VCN des immobilisations corporelles cédées	96 964	56 321
Autres charges exceptionnelles	7 006	-154
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	12 017	2 602
Total Charges exceptionnelles	115 987	88 283
Résultat exceptionnel	91 007	57 867

8.23 Impôts sur les bénéfices

8.23.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

Détail de l'IS		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Impôt exigible	-13 680	21 682
Charges (produits) d'impôts différés	35 059	533 471
Impôts sur les résultats	21 379	555 153

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé depuis l'exercice clos le 31/12/2012 en subvention d'exploitation.

8.23.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt			
en €	Résultat avant impôt	Charge d'impôt	Taux IS
Impôt consolidé théorique	2 492 295	830 682	33,33%
Retraitement des provisions IG sans impôt différés		164 524	
Impôt non activé sur filiales étrangères		-181 864	
Crédits d'impôt et CICE		-769 383	
Autres		-22 580	
Résultat avant impôt et impôt sur les résultats	2 492 295	21 378	0,86%

8.24 Ventilation du résultat net des sociétés intégrées par société

Ventilation du Résultat Net des sociétés intégrées		
en €	31/12/2013	31/12/2012
Astellia S.A.	1 826 795	3 164 741
Astellia Inc	510 920	-175 456
Astellia Do Brazil	10 245	31 278
Astellia South Africa	8 967	11 166
Astellia Telecom	90 828	71 693
Astellia Asia	26 964	17 853
Astellia Md East	-3 803	
Total	2 470 916	3 121 275

9 Autres informations

9.1 Informations sectorielles

Le groupe évolue dans le secteur des télécommunications et plus particulièrement des télécommunications mobiles. Il n'y a donc pas de secteurs d'activités distincts.

9.2 Entités liées

Il n'existe pas de transactions réalisées avec les entreprises liées non consolidées.

9.3 Dirigeants

9.3.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 424 241 euros.

9.4 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

IV. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Astellia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

► I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

► II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les fonds de commerce comptabilisés en actif immobilisé sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.1.3.5 de l'annexe évoquant les « Modalités de dépréciation ».

Nos travaux ont consisté à apprécier, d'une part, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations ainsi que, d'autre part, l'absence de perte de valeur. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces évaluations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

► III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT
Michel Gouriten

ERNST & YOUNG et Autres
Guillaume Ronco

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▶ Avec la société Astellia Middle East, détenue à 100 % par votre société

Dirigeant commun concerné

M. Christian Queffelec.

Convention de prestations de services

Les relations avec la filiale Astellia Middle East sont régies par :

- Un contrat « Services and Support Agreement » signé le 22 février 2013.
- Un contrat « Relationship Agreement » signé le 22 février 2013.

Le montant facturé par la société Astellia Middle East à votre société s'est élevé à EUR 999.689,63 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 au titre du contrat de services.

Le montant facturé par votre société à la société Astellia Middle East s'est élevé à EUR 3.000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 au titre des frais de déplacements.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▶ Avec la société Astellia Asia, détenue à 100 % par votre société

Dirigeant commun concerné

M. Christian Queffelec.

Convention de prestations de services

Les relations avec la filiale Astellia Asia sont régies par :

- Un contrat « Services and Support Agreement » signé le 24 novembre 2011.
- Un contrat « Relationship Agreement » signé le 24 novembre 2011.

Le montant facturé par la société Astellia Asia à votre société s'est élevé à EUR 562.323,91 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 au titre du contrat de services.

▶ Avec la société Astellia Inc., détenue à 100 % par votre société

Dirigeants communs concernés

MM. Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre.

Convention d'avance de trésorerie

Au cours de l'exercice, votre société a continué d'accorder des avances de trésorerie courante à sa filiale Astellia Inc. Les avances consenties par votre société à sa filiale au cours de la période s'élèvent à EUR 76.167,26.

Au cours de l'exercice, la filiale Astellia Inc. a remboursé à votre société USD 550.000 en capital au titre des avances reçues.

Au 31 décembre 2013, les avances de trésorerie de la société Astellia Inc. présentent dans les comptes de votre société un solde débiteur de EUR 1.552.331,65.

Ces avances ont donné lieu à intérêts calculés au taux en vigueur aux USA, soit 1,52 %. Les produits financiers de la période s'élèvent à EUR 25.102,20.

Convention de prestations de services

Votre société a fourni à sa filiale Astellia Inc. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 diverses prestations d'ordre comptable et administratif. Ces prestations sont rémunérées selon les termes et conditions de la convention signée le 2 juillet 2004.

Le montant facturé par votre société à sa filiale Astellia Inc. s'est élevé à EUR 4.645.036,90 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- Au titre des « Management Fees » : EUR 70.811,33.
- Au titre des relations commerciales : EUR 4.559.508,49.
- Au titre des cessions d'immobilisations : EUR 14.717,08

Le montant facturé par la société Astellia Inc. à votre société s'est élevé à EUR 213.073,54 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

▶ Avec la société Astellia South Africa, détenue à 100 % par votre société

Dirigeant commun concerné

M. Christian Queffelec.

Convention de prestations de services

Les relations avec votre filiale sont régies par :

- Un contrat « Services and Support Agreement » signé le 23 juin 2009.
- Un contrat « Relationship Agreement » signé le 23 juin 2009.

Le montant facturé par la société Astellia South Africa à votre société s'est élevé à EUR 227.832,71 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 au titre du contrat de services.

▶ Avec la société Astellia do Brasil, détenue à 99,89 % par votre société

Dirigeant commun concerné

M. Christian Queffelec.

Convention de prestations de services

Les relations avec votre filiale Astellia do Brasil sont régies par :

- Un contrat d'assistance et de prestations de services signé le 3 août 2009.
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 3 août 2009.

Le montant facturé par la société Astellia do Brasil à votre société s'est élevé à EUR 228.396,62 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

► **Avec la société Astellia Telecom, détenue à 95 % par votre société**

Dirigeant commun concerné

M. Christian Queffelec.

Convention de prestations de services

Les relations avec votre filiale Astellia Telecom sont régies par :

- Un contrat d'assistance et de prestations de services.
- Un contrat « Relationship Agreement ».

Le montant facturé par la société Astellia Telecom à votre société s'est élevé à EUR 679.192,66 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Michel Gouriten

Guillaume Ronco

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Astellia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe 7.3 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à :

- L'évaluation et l'amortissement des frais de recherche et développement (7.3.2.2).
- L'amortissement des fonds de commerce (7.3.2.3).
- L'évaluation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (7.3.11).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués, et à vérifier que le paragraphe 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces évaluations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Michel Gouriten

Guillaume Ronco

V. PROJETS DU TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ASTELLIA DU 20 JUIN 2014

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

► **PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ne comprennent aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

► **DEUXIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

► **TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de 2.002.763,48 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 2.002.763,48 euros
- A titre de dividendes : 206.276,08 euros, soit 0,08 euro pour chacune des actions composant le capital ;

Le solde, soit 1.796.487,40 euros en totalité à la réserve statutaire ; celle-ci se trouvant ainsi portée à 17.540.930,21 euros.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 27 juin 2014. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende ouvre un droit à un abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2^e du Code Général des Impôts.

A cet égard, il est rappelé qu'un prélèvement forfaitaire obligatoire au taux de 21 % prévu à l'article 117 *quater* du Code Général des Impôts sera effectué sur les dividendes bruts distribués aux personnes physiques. Les personnes physiques justifiant d'un revenu fiscal de référence de l'avant dernière année inférieur à 50.000 euros (contribuable célibataire, divorcé ou veuf) ou à 75.000 euros (couple soumis à une imposition commune) peuvent solliciter une dispense de ce prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende global
31/12/2010 (versement 2011)	2 566 451	0,10 euros	256 645,10 euros
31/12/2011	N/A	N/A	N/A
31/12/2012 (versement 2013)	2 566 451	0,13 euros	333 638,63 euros

* La distribution de dividendes ci-dessus étant éligible à la réfaction de 40% lorsque cette dernière était applicable conformément à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts.

► **QUATRIEME RESOLUTION (Conventions réglementées)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte d'une part, que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et, approuve d'autre part, les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 visées dans le rapport.

► **CINQUIEME RESOLUTION (Jetons de présence)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, après avoir constaté la renonciation des administrateurs au paiement de 8.000 euros sur les 50.000 euros de jetons de présence décidés pour l'exercice précédent, décide de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'administration à la somme de 50.000 euros pour l'exercice 2014 et à la somme de 80.000 euros pour l'exercice 2015.

► **SIXIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian QUEFFELEC)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat de M. Christian QUEFFELEC est arrivé à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

► **SEPTIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric VERGINE)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat de M. Frédéric VERGINE est arrivé à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

► **HUITIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Julien LECOEVRE)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat de M. Julien LECOEVRE est arrivé à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

► **NEUVIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel AUDOUSSET)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat de M. Emmanuel AUDOUSSET est arrivé à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

► **DIXIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques MEHEUT)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat de M. Jacques MEHEUT est arrivé à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

► **ONZIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat d'administrateur de GO CAPITAL - Monsieur Eric COZANET)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat de GO CAPITAL (24 Boulevard de Beaumont – 35000 Rennes ayant pour représentant permanent M. Eric

COZANET) est arrivé à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

► **DOUZIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves ANSQUER)**

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat de M. Yves ANSQUER est arrivé à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

► **TREIZIEME RESOLUTION (Autorisation à donner pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce).**

Le Président rappelle à l'Assemblée générale que de lors de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013, il a été consenti au Conseil d'administration de la Société une délégation de pouvoir conformément aux dispositions de l'ancien article L.225-209 – 1 et suivants du Code de commerce afin de racheter en une ou plusieurs fois un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société.

Le Président indique que cette autorisation permettant le rachat d'actions de la Société a été consentie pour une durée expirant le 14 décembre 2014, et qu'il conviendrait de décider, d'ores et déjà, une nouvelle autorisation.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

1. **Autorise** le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce à racheter en une ou plusieurs fois un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de rachat de ces actions par le Conseil d'Administration.

2. **Décide** que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation pendant une période de 18 mois, à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 20 décembre 2015.

3. **Décide** que le montant maximum qui pourra être utilisé par le Conseil d'administration pour réaliser ces rachats d'actions est plafonné à un montant de 4.000.000 euros.

4. **Décide** que les actions de la Société pourront être acquises aux fins de permettre à la Société de :

- favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure et à mettre en œuvre par la Société, conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- procéder à l'annulation éventuelle des titres ainsi rachetés par voie de réduction du capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la quatorzième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

5. **Décide** que les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale, soit, à titre indicatif au 5 février 2014 2.578.451 actions, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou

d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;

- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

6. **Décide** que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la Société, et par tous moyens y compris de gré à gré, par transfert de blocs ou par la mise en place d'opération optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

7. **Décide** que la part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

8. **Confère** tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocation des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

9. **Prend acte** de ce que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale et l'Autorité des Marchés Financiers, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

▶ QUATORZIEME RESOLUTION (Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société en application de l'article L.225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions faisant l'objet de la treizième résolution soumise à la présente Assemblée, et/ou de toute autorisation conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves de son choix, constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution et pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une période de vingt-quatre (24) mois.

▶ QUINZIEME RESOLUTION (Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société.

La souscription desdites actions ou valeurs mobilières s'effectuera en numéraire et pourra être opérée par versement d'espèces ou par compensation avec des créances sur la Société, au choix du Conseil d'administration.

2. **Décide** que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 700.000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

3. **Décide** que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible, un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra utiliser, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, dans l'ordre qu'il décidera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des actions ou valeurs mobilières non souscrites ;
- offrir au public tout ou partie des actions ou valeurs mobilières non souscrites.

4. **Décide** que le Conseil d'administration déterminera la catégorie des valeurs mobilières à émettre et fixera l'ensemble des caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre, notamment leur prix de souscription (avec ou sans prime), les modalités de leur libération, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, et les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société (ainsi que les caractéristiques de tous titres intermédiaires ou complémentaires).

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et prendre toute décision relative à toutes émissions et/ou cotations desdites actions ou valeurs mobilières (y compris d'y surseoir) et, notamment, passer toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer les frais de toute augmentation de capital sur le montant des primes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social, ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin desdites émissions et/ou cotations.

5. **Décide** que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée.

► **SEIZIEME RESOLUTION (Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. **Délègue** au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par offre au public, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société.

La souscription desdites actions ou valeurs mobilières s'effectuera en numéraire et pourra être opérée par versement d'espèces ou par compensation avec des créances sur la Société, au choix du conseil d'administration.

2. **Décide** que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 700.000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les droits

des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global visé à la treizième résolution.

3. **Décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières dans le cadre de la présente délégation, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il décidera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

4. **Constate** que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

5. **Décide** que le Conseil d'administration déterminera la catégorie des valeurs mobilières à émettre et fixera l'ensemble des caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre, notamment leur prix de souscription (avec ou sans prime, et conformément à ce qui est prévu ci-dessous), les modalités de leur libération, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, et les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès au capital (ainsi que les caractéristiques de tous titres intermédiaires ou complémentaires).

Le Conseil d'administration fixera en outre, et compte tenu des indications figurant dans son rapport, le prix de l'émission desdites actions et/ou valeurs mobilières (et, le cas échéant, le montant de la prime) conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et prendre toute décision relative à toutes émissions et/ou cotations desdites actions ou valeurs mobilières (y compris d'y surseoir) et, notamment, passer toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer les frais de toute augmentation de capital sur le montant des primes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social, ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin desdites émissions et/ou cotations.

8. **Décide** que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée.

► **DIX-SEPTIEME RESOLUTION (Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce ainsi que des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

1. **Décide** le principe d'une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise et délègue au Conseil d'administration la réalisation de cette augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la Société, adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;

2. **Décide** que la présente résolution entraîne de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions émises en application de la présente résolution, afin de réserver cette augmentation aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;

3. **Décide** que la ou les augmentations de capital qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, ne devront pas excéder 3% du capital social au total ;

4. **Décide** que, conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre en application de la présente délégation ne pourra être ni inférieur de plus de 20% à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieure à cette moyenne ;

5. **Confère** tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires ;
6. En conséquence, confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser, dans un délai maximum de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, l'augmentation de capital prévue aux termes de la présente résolution, et notamment :
- d'en arrêter les modalités ;
 - de fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail ;
 - de fixer, dans les limites légales, les conditions exigées des salariés pour participer à l'augmentation de capital ;
 - de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription ;
 - de fixer les délais et modalités de libération des actions à émettre ;
 - de fixer le nombre d'actions à émettre et leur date de jouissance ;
 - de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, de procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital, conformément aux lois et règlements en vigueur.

► **DIX-HUITIEME RESOLUTION (Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration afin de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. **Autorise** le Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certains d'entre eux ou au profit des membres du personnel salarié des sociétés et/ou groupements qui sont ou deviendraient liés à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi qu'aux mandataires sociaux de la Société et aux mandataires sociaux des sociétés et/ou groupements qui sont ou deviendraient liés à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.
2. **Décide** que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire, ainsi que les dates et conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions et disposera de la faculté d'assujettir l'attribution des actions à certains critères de performance individuelle ou collective.
3. **Décide** que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 4 % du capital social.
4. **Prend acte** que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, étant toutefois précisé qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire, l'attribution des actions gratuites interviendra avant le terme de la période d'acquisition conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. En outre, les bénéficiaires ne pourront céder les actions qui leur auraient été attribuées au titre de la présente autorisation qu'à l'issue d'une période de conservation d'une durée minimale de 2 ans à compter de l'attribution définitive des actions ; cette durée pouvant être réduite ou supprimée pour le cas où la période d'acquisition, ci-dessus, serait au moins égale à 4 ans.
5. **Décide** que le conseil d'administration aura la faculté de fixer les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation sous réserve des durées minimales fixées ci-dessus.
6. **Prend acte** que les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des attributaires à la partie des réserves, bénéfiques ou primes ainsi incorporée.
7. **Décide** que le conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital, constituer, en cas d'attribution d'actions à émettre, la réserve indisponible par prélèvement sur les postes de primes ou de réserves, constater les dates d'attributions définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, constater toute augmentation de capital réalisée en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, prendre toute décision et effectuer toute formalité notamment relative à la cotation des actions nouvelles et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

8. **Décide** que la présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente assemblée.

► **DIX- NEUVIEME RESOLUTION (Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration afin d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. **Autorise** le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, dans les conditions suivantes :

- chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions supérieur à 6 % du capital de la Société ;
- les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux éligibles ou certains d'entre eux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 ou, le cas échéant, de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Il ne pourra être consenti d'options aux personnes possédant individuellement une part de capital supérieure au maximum prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration arrêtera le prix de souscription ou d'achat des actions dans les limites et selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, le prix ne pourra être modifié, sauf si la Société vient à réaliser une ou des opérations financières ou sur titres prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration prendra, dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération intervenue et pourra décider de suspendre temporairement, le cas échéant, le droit de lever les options en cas de réalisation d'une opération financière donnant lieu à ajustement conformément à l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce ou de toute autre opération financière dans le cadre de laquelle il jugerait utile de suspendre ce droit.

Les options de souscription ou d'achat d'actions devront être exercées dans un délai fixé par le Conseil d'administration avant l'expiration d'un délai maximum de 10 ans à compter de leur date d'attribution.

2. **Prend acte**, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées de ces options.

3. **Décide** que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente autorisation et notamment pour :

- fixer, dans les conditions et limites des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les dates auxquelles seraient consenties les options ;
- déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les modalités d'attribution et d'exercice des options ;
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment limiter, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- prendre, dans les cas prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues aux articles L. 225-181 et L. 228-99 du Code de commerce ;
- plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier les statuts en conséquence, prendre toute décision ou effectuer toute formalité notamment relative à la cotation des actions ainsi émises et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

4. **Décide** que la présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente assemblée.

► **VINGTIEME RESOLUTION (Transfert du siège social)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de transférer le siège social de la Société de la « Z.A du Plessis – 35770 VERN SUR SEICHE » au « 2 Rue Jacqueline Auriol – 35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE », à compter du 7 juillet 2014.

► **VINGT- ET-UNIEME RESOLUTION (Modification des statuts)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et sous réserve de l'adoption de la vingtième résolution, décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE

« Le siège de la société est fixé : 2 Rue Jacqueline Auriol – 35136 Saint-Jacques de la Lande.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. »

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

► **VINGT-DEUXIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour les formalités)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues aux articles L.225-96 et L. 225-98 du Code de commerce, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités prévues par la Loi ou les Règlements.
